

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Niger	
TITRE DU PROJET : Adresser et prévenir les facteurs de conflits liés aux trafics, à la consommation de drogue et à la problématique de la gestion des ressources minières à Agadez.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours): PBF/NER/B-9 ID: 00140593	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : OIM (Agence Coordinatrice, ONU) et COOPI - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ONG Internationale).

Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :

- Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP) ;
- Organisation des femmes : Association des Femmes Nigériennes Contre la Guerre (AFNCG);
- Organisation des jeunes : Conseil Régional des Jeunes- Agadez (CRJA) ;
- Sultanat ;
- Mairie de Agadez, de Arlit, Ingall ;
- Direction Régionale de la Police Nationale, Direction Régionale de la santé, Direction régional de Santé Mentale
- Direction régionale des Mines ;
- Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- Conseil régional d'Agadez ;
- Association régionale des femmes élues d'Agadez;
- Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (ComNat Niger) ;
- Service Centrale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT/CTO) ;
- Bureau Régional de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (ANLTP/TIM) d'Agadez ;
- Office central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) ;
- Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) ;
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Chambre de commerce ;

- Maison de l'Entreprise ; - Université d'Agadez (UAZ) ; - Wan-Nawanan (ONG) ; - EFI N EFI (ONG) .		
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 + 7 mois = 31 mois. La nouvelle date de clôture est le 30 août 2026. Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région d'Agadez – prioritairement les communes d'Agadez, d'Arlit, d'Ingall et Aderbissinat (y compris le village d'Assamaka).		
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes³ ☐ Initiative de promotion des jeunes⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : OIM: \$ 2 400 000 COOPI: \$ 1 000 000 TOTAL: \$ 3 400 000 *Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée. Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Euros 800,000 par la Coopération Italienne à travers le programme 'Cohésion Sociale' à Agadez et Arlit.		
PBF 1^{ère} tranche (35%) : OIM : \$ 840,000 COOPI : \$ 350,000 Total : \$ 1,190,000	PBF 2^{ème} tranche* (35%) : OIM : \$ 840,000 COOPI : \$ 350,000 Total : \$ 1,190,000	PBF 3^{ème} tranche* (30%) : OIM : \$ 720,000 COOPI : \$ 300,000 Total : \$ 1,020,000
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le projet vise à adresser les effets déstabilisants résultant de la ruée vers l'or, le trafic et la consommation de produits stupéfiants et des changements récents intervenus dans les mouvements migratoires dans la région d'Agadez. L'action cherchera à renforcer les capacités des autorités locales et de la société civile en vue d'adresser les défis sécuritaires et de stabilité à travers l'amélioration de la gouvernance du secteur minier, la prévention du trafic et consommation de produits stupéfiants et en fournissant aux communautés (notamment les jeunes et les femmes de la région d'Agadez des opportunités socio-économiques. Pour ce faire, le projet sera axé sur trois domaines d'interventions : 1) L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'orpaillage qui se fera par le biais de renforcements de capacités, de la fourniture d'appuis logistiques et matériels pour améliorer la compréhension des autorités et leurs capacités de prise en charge des problématiques/défis à liées à l'exploitation artisanale des ressources		

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

aurifères. Cela devra aussi passer par l'appui au Conseil Régional d'Agadez dans l'opérationnalisation de son plan d'action relatif à la gouvernance dudit secteur.

2) La réduction de la criminalité (notamment du trafic et de la consommation de la drogue) en faveur de la cohésion sociale à travers le renforcement d'actions de sensibilisation et de surveillance communautaire, en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités des services techniques en charge de la question de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants en matière de prévention et de dissuasion. Ce renforcement de capacité, pour être efficace inclura aussi, les structures communautaires, les comités communautaires, les acteurs de la société civile. Il sera également question de s'appuyer sur les communautés (notamment les femmes et les jeunes) pour renforcer la sensibilisation et l'engagement communautaire pour améliorer la veille, la surveillance communautaires pour lutter contre le trafic et la consommation de drogue et ses conséquences sociales.

3) La fourniture aux jeunes et aux femmes de la zone d'intervention y compris les migrants des opportunités économiques structurantes telles qu'un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle en vue de renforcer l'économie locale et la résilience des groupes cibles à travers la promotion des emplois verts et les énergies propres.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Ce projet a été développé grâce à la coordination entre l'OIM, COOPI, le bureau de Coordination Résidente de l'ONU au Niger et à la faveur des consultations menées avec le Conseil Régional d'Agadez, les communes d'Agadez, d'Arlit, d'Ingall, Aderbissinat, Timia et Tabelot. Aussi, le projet se base sur les recommandations des autorités locales dans les communes d'Agadez, d'Arlit, d'Aderbissinat, Timia, d'Ingall et Tabelot, des autorités administratives (Police, Santé), des acteurs de la société civile (mouvements et associations de femmes et de jeunes) et des autorités traditionnelles qui, tous, ont mis en exergue la prégnance de la problématique de sécurité relative à l'orpaillage et au trafic et à la consommation de stupéfiants.

En mars 2023, l'OIM, le secrétariat du PBF et le PBSO ont mené des consultations, échangé avec les parties prenantes (Gouvernorat, Sultanat, Association des Femmes Nigériennes Contre la Guerre, Conseil Régional des Jeunes, Mairies, Police, services déconcentrés de l'Etat...) afin d'asseoir les bases de la coordination du projet et mieux comprendre la manière dont le projet pourrait renforcer la stabilisation communautaire dans la région d'Agadez.

Ce document de projet a été préparé d'une manière participative et s'est adossé sur des éléments factuels, notamment les recommandations des précédents projets mis en œuvre par l'OIM, les résultats de l'étude de COOPI (*Rapport de l'enquête sur les problèmes liés à la consommation de drogues dans la ville d'Agadez, 2021*)⁵ et leur expérience dans les zones ciblées depuis 2016, les données et les discussions recueillies au travers d'entretiens avec les autorités de la police régionale, les contributions des acteurs de la société civile et des autorités locales et traditionnelles.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : 2

⁵ chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.afro.who.int/sites/default/files/2022-05/OMS%20Niger%202021%20rapport%20annuel_final%20OK.pdf

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **41,52% (\$1,411,733.17)**

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

Au-delà de la sphère familiale, à Agadez les femmes jouent un rôle relativement actif dans les domaines social, économique, éducatif, institutionnel, politique et administratif entre autres. Elles participent aussi aux instances régionales et locales de prise de décision et jouent un rôle déterminant dans les processus politiques. Plusieurs ONGs et associations mises en place et pilotées par des femmes participent à l'animation de la vie associative d'Agadez, reflétant ainsi la dynamique locale et la place accordée aux femmes. Elles s'impliquent dans la mise en œuvre de projets, programmes et politiques visant à améliorer les conditions de vie de leurs pairs et à promouvoir les droits et l'équité entre hommes et femmes y compris des enfants. Elles s'engagent aussi dans le plaidoyer auprès de l'Etat et des partenaires en vue du renforcement du cadre institutionnel et juridique de lutte contre les violences faites aux femmes et de la participation équitable à la gestion du pouvoir.

La résilience des femmes de toute origine et âge et leur protection sociale constituent des piliers essentiels pour l'égalité entre les sexes dans le contexte d'une région affectée par des crises sécuritaires multiformes. De fait, dans la continuité des initiatives de renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes réalisées à travers les interventions du programme de Stabilisation Communautaire, le projet mettra en place des actions concrètes de renforcement des dispositifs tels que le Saving Group ou Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) et les associations à but productif et la promotion de l'auto-emploi des femmes. Cela, combiné à des Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes dans les secteurs économiques de la zone (le maraîchage, l'élevage, le commerce, etc.) sur une approche autour des chaînes de valeur et des filières porteuses d'opportunités économiques permettra d'impulser davantage le relèvement économique des femmes de la région d'Agadez.

En outre, des activités de sensibilisation sont prévues auprès des leaders communautaires et des autorités, entre autres parties prenantes, sur les conséquences liées au trafic et la consommation de stupéfiants et l'incidence que cela peut avoir sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Aussi, les structures et les OSCs féminines locales telles que l'Association des Femmes Nigériennes Contre la Guerre (AFNCG) et l'ensemble de ses associations, GIE et coopératives affiliées seront mises à contribution dans tout le processus de mise en œuvre du projet et sur l'ensemble des trois résultats. Elles interviendront dans les instances de gouvernance et de sécurité au niveau régional auxquelles elles sont membres, pour apporter leur contribution à la recherche et décision sur des solutions durables à la problématique sécuritaire au niveau des sites d'orpaillage et du trafic et de la consommation de stupéfiants. Par ailleurs, elles seront engagées en tant qu'actrices et leaders de la société civile locale dans des actions de communication, de sensibilisation, de mobilisation communautaire et de plaidoyer auprès des leaders communautaires locaux, des institutions locales et nationales, des administrations et services techniques pour lutter efficacement contre les facteurs de conflits et d'instabilité dans la région. Ces activités de communication ciblées au niveau des quartiers sensibles seront mises en œuvre en collaboration avec les Tamabarai⁸ et les chefs de quartiers comme elles le font déjà avec les comités de veille communautaires au niveau des 16 quartiers enrôlés en 2022 avec l'appui du Fonds de Consolidation de la Paix.

Enfin, au niveau national, AFNCG mènera des actions de plaidoyer en faveur de l'application des lois sur l'orpaillage et de l'amélioration de la gouvernance et de la transparence ainsi que la lutte contre la corruption en vue d'atténuer les conflits liés à l'orpaillage. Il convient de noter que les actions du projet concerneront aussi le renforcement des capacités opérationnelles des organes en charge de la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiant mais aussi et surtout la mise en place de politiques structurelles en faveur de la promotion de l'autonomisation économique et la résilience des communautés notamment des femmes de toute origine et âge à travers des mesures d'envergure dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage, la transformation agroalimentaire, les chaînes de valeurs, l'artisanat et les métiers.

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁸ Femmes chefs de quartiers à Agadez : très influentes au niveau communautaire dans la mobilisation, la prévention et la résolution des conflits inter et intracommunautaires.

Degré de risque du projet⁹ : <u>1</u>	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement¹⁰) : <u>(2.3) Prévention/gestion des conflits</u>	
Le cas échéant, le résultat de l'UNSDCF auquel le projet contribue :	
Groupe d'effets « Gouvernance, Paix et Sécurité » - Produit 2.5 : Les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ainsi que les communautés ciblées ont les capacités renforcées pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale, consolider la paix et la stabilisation communautaire.	
Axes prioritaires du cadre des résultats stratégiques du PBF (CRS) : 1. Prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles.	
Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 3, 5, 8, 10 et 16	
Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Axe 2 Consolidation de la Gouvernance, paix et sécurité du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022 – 2026 du gouvernement du Niger.	
Type de demande : Nouveau projet : ☒ Révision de projet : ☐	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 7 mois à compter du 28 janvier 2026 Changement de résultat / sujet : ☐ NON Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision : Initialement prévu pour une durée de 24 mois, avec un démarrage en février 2024 et une clôture fixée au 28 janvier 2026, les activités confiées à COOPI ont toutefois connu un décalage dans leur lancement, en raison de la signature tardive du financial agreement (février 2025) et du versement différé de la première tranche de financement. Grâce à l'obtention effective des fonds à la fin du mois de mai 2025, COOPI a pu initier la mise en place des activités nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Cependant, la réduction du temps disponible pour la mise en œuvre a rendu indispensable une

⁹ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

¹⁰ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

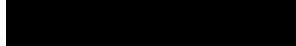
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	réévaluation du chronogramme initial et la définition d'un plan d'accélération de la mise en place des activités des Résultats 1 et 3 confiés à COOPI. Ce plan a été élaborée en étroite collaboration avec le chef de file du consortium – IOM. Au cours des mois de juin, juillet et août 2025, plusieurs étapes préparatoires essentielles ont été réalisées (COOPI) : le recrutement du chargé de mise en œuvre du projet et du personnel technique clé, adapté et disposant des compétences et connaissances nécessaires au contexte d'intervention ; la révision des documents de projet, afin d'adapter les activités prévues aux éventuels changements de contexte survenus au cours de la dernière année ; le renforcement de la coordination avec IOM et ses partenaires de mise en œuvre, notamment pour le Résultat 3, relatif à l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle ; la consultation et l'information des autorités locales, départementales et régionales afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour intervenir efficacement dans les zones ciblées, après plus d'un an de gap entre la signature du PME et le démarrage effectif des activités de COOPI. Il convient toutefois de souligner que, parallèlement au démarrage différé des activités confiées à COOPI, l'OIM, en tant que chef de file du consortium, a enregistré des avancées significatives dans la mise en œuvre des activités relevant de son mandat. Ces progrès ont permis la mise en place de plusieurs mécanismes structurants qui constituent aujourd'hui des acquis importants et des leviers opérationnels pour l'accélération des activités de COOPI. Il s'agit notamment de la sélection des bénéficiaires des Activités Génératrices de Revenus (AGR), réalisée en concertation étroite avec la partie gouvernementale sur la base de critères clairement définis et partagés, ainsi que de la mise en place de comités locaux de suivi impliquant les autorités locales et les acteurs communautaires. Ces dispositifs, déjà opérationnels, constituent un cadre propice à l'accélération des activités de COOPI, en limitant les délais de mise en œuvre, en renforçant la coordination au sein du consortium et en facilitant une exécution plus cohérente et efficace des interventions sur le terrain. La composante du projet confiée à COOPI est donc véritablement entrée dans sa phase opérationnelle à la mi-août, à la suite d'un exercice de replanification des activités. Afin de garantir un suivi et accompagnement qualitatif des bénéficiaires, après réunion du comité technique du projet, il est apparu clairement qu'une extension sans coût de 7 mois est requise pour finir toutes les activités du projet et c'est ce qui justifie la présente demande.
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ Nom : FONSECA Ana Titre : Cheffe de Mission Signature :  Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations – OIM Date et visa :	Représentant du gouvernement national Nom : AYA HAMA ADI Signature :  Titre : SG HA Date et visa : 25/2/2026
ORGANISATION RECIPIENDAIRE¹² Nom : Valentina Tamai Titre : Cheffe de Mission Signature :  Nom de l'agence : Cooperazione Internazionale + COOPI Date et visa : 25/2/2026	
Coordonnateur résident Nom : MAMA KEITA, Coordinatrice Résidente des Nations Unies au Niger Signature :  Titre :  Date et visa : 25/2/2026	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) for Elizabeth Spehar  Signature :  Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 26 Feb 2026

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Couvrant l'immensité septentrionale du Niger (667,799km² sur la totalité de 1,267,000), la région d'Agadez, par ses caractéristiques géographiques, sociopolitiques et économiques, a toujours dû faire face à d'énormes défis en matière de stabilité et de développement durable et représente un carrefour incontournable des migrations sud-nord dans la partie occidentale du continent africain. La position géographique d'Agadez, située à la croisée de plusieurs Etats¹¹ et partageant de longues frontières (très souvent extrêmement poreuses) avec ces derniers, pose de nombreux défis. De plus, l'histoire sociopolitique d'Agadez en comparaison avec d'autres régions du Niger - est marquée par plusieurs turbulences, y inclus deux rébellions armées contre le pouvoir central (en 1990 et en 2007),¹² avec en toile de fond, des frustrations découlant de ce qui est perçu localement comme une mauvaise gouvernance (ou une exploitation asymétrique) des ressources de la région.

L'analyse de conflit de la région d'Agadez situe les principaux facteurs de tensions et conflits autour des axes suivants, accentués par la faible présence des institutions de l'Etat et la porosité des frontières :

- La situation géographique stratégique de la région, surtout pour les réseaux criminels ;
- La gestion du potentiel en ressources minières/minérales¹³ ;
- La gestion des flux migratoires et ses conséquences.

En plus de ces facteurs, la situation sécuritaire du Niger est devenue plus préoccupante depuis le changement anticonstitutionnel de gouvernement survenu le 26 juillet 2023. Une série de mesures ont été prises par la junte militaire au pouvoir notamment la suspension de toutes les institutions au niveau national, le renforcement du contrôle aux frontières, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, un couvre-feu (23h-5h) entre autres en vue de parer à toute éventualité. Ce contexte de tensions et d'incertitudes constitue un terrain fertile pour les réseaux criminels présents au Niger, et plus particulièrement dans la région d'Agadez. De ce fait, avec ce changement institutionnel il ressort que les éléments suivants doivent être pris en compte:

- Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) étant occupées à surveiller les frontières terrestres et aériennes du pays, cela pourrait constituer une fenêtre d'opportunité pour les groupes terroristes, les trafiquants en tout genre et autres bandits pour consolider leurs activités et leur assise dans la région d'Agadez. Cela pourrait résulter en une augmentation sensible du trafic d'armes de stupéfiants et d'êtres humains dans le désert et exacerber ainsi l'insécurité dans la région d'Agadez et des sites d'orpaillage en particulier où l'on note une faible présence des services de l'Etat.
- Les sanctions et restrictions imposées au Niger par la CEDEAO à la suite du coup d'Etat risquent, à court et moyen terme, de causer des dommages sévères sur le tissu économique local avec une inflation généralisée, le ralentissement des opérations bancaires, la rupture de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les coupures d'électricité à longueur de journée entre

¹¹ A savoir la Libye, l'Algérie, le Tchad et le Mali.

¹² Deux rébellions armées contre le pouvoir central (en 1990 et en 2007), Frédéric Deycard, Dans Politique africaine 2007/4 (N° 108), pages 127 à 144

¹³ En 2018, Le Niger était le 5ème Producteur mondial d'Uranium. Minerai exploité exclusivement dans la région d'Agadez.

autres et ainsi renforcer la vulnérabilité économique des couches défavorisées parmi lesquelles les femmes et les jeunes.

- Plusieurs pays et organisations internationales ont remis en question et suspendu leur aide financière impactant ainsi des régions telles que Agadez fortement dépendante de l'aide au développement et humanitaire pour faire face aux conséquences multiples des flux migratoires importants dans la région augmentant la pression sur les ressources déjà très limitées. La coopération internationale permettait aussi de résorber le gap en appuyant les efforts des autorités locales en termes d'accès aux infrastructures et services de sociaux de base dont la région d'Agadez manque tant à cause de plusieurs facteurs dont l'enclavement.
- L'impact sur les tensions intercommunautaires et la cohésion communautaire en opposant les pro Conseil National de Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et les partisans du président déchu dans le pays. La région d'Agadez est aussi vulnérable et fragile compte tenu du contexte relatif aux incidents sécuritaires à répétition, à la porosité de ses frontières, et la faible présence de l'Etat.

En outre, les conditions de vie difficiles des populations locales pourraient les pousser à se retourner contre les autorités et les étrangers/migrants et causer ainsi plus de troubles et une instabilité sociale. Des incidents sécuritaires pourraient s'accroître dans le pays et en particulier dans la région d'Agadez si jamais une intervention militaire avait lieu de la part de la CEDEAO. Cette situation pourrait cristalliser des frustrations locales et constituer une aubaine pour certaines forces de déstabilisation telles que les groupes armés, les trafiquants en tout genre et les bandits. La mobilisation des FDS pour la protection des frontières avec les pays de la CEDEAO et la protection de la capitale pourraient créer des vulnérabilités et constituer une fenêtre d'opportunités et profiter aux groupes terroristes et autres groupes de bandits armés et trafiquants qui opèrent dans la région d'Agadez en vue d'asseoir et de consolider leurs positions mais aussi de mettre à profit la frustration des jeunes et des populations face à une situation économique et sociale morose aux fins de renforcer leurs troupes par le recrutement de certains jeunes vulnérables.

Par ailleurs, il convient de noter que la suspension de certaines institutions et/ou administration (préfet) pourrait aussi poser un défi majeur en termes de coordination et de communication avec les parties prenantes vu le rôle central que jouent certaines institutions dans la facilitation et la liaison avec les communautés et l'administration régionale et centrale. Cependant, la confirmation et le maintien des collectivités territoriales dans les fonctions et leurs attributs et prérogatives sont des éléments positifs dans ce contexte marqués par l'incertitude.

La gestion des flux migratoires : Plus récemment, le réajustement du cadre légal Nigérien sur les migrations¹⁴ est toujours vécu par les locaux comme une injustice¹⁵. En effet, l'économie locale – largement informelle et autrefois florissante – est très dépendante de la migration¹⁶ – mais aussi de divers trafics connexes¹⁷ favorisés par ses conséquences. De plus, un changement majeur et concurrent à la baisse des flux concerne la hausse de la durée de transit des migrants dans la région, expliquée en partie par l'application de la loi mais aussi par le durcissement de la réglementation migratoire dans les pays frontaliers du nord (Algérie, Libye) entraînant des flux plus nombreux et un transit accru de migrants étrangers devant ensuite rejoindre leur pays d'origine¹⁸. Selon l'étude sur l'analyse des conflits dans la région d'Agadez, les principales sources de tensions entre les migrants résidents et les

¹⁴ Cf. Loi 2015-36 ayant entraîné un changement majeur dans les dynamiques migratoires.

¹⁵ Cf. Etude sur l'Analyse des conflits dans la Région d'Agadez – OIM, 2021

¹⁶ En effet, à compter de l'implémentation effective de la loi 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants, les flux sortants de migrants en provenance d'Agadez ont fortement chuté. L'économie locale de l'hôtellerie, du transport et/ou de la restauration florissait du fait de la présence massive de migrants en transit. Entre Avril 2016 et 2017, on constate une chute vertigineuse du flux de migrants "sortant" d'Agadez. D'un pic de 50,000 environ en 2016, l'on passe à moins de 10,000 en 2017 – Source "Etude sur la migration et les marchés à Agadez" - Institut Clingendael, Oct. 2017

¹⁷ Cf. Rapport #285 du 06 Janvier 2020 de l'International Crisis Group – « Garder le trafic sous contrôle dans le Nord du Niger »

¹⁸ Sur la période 2016-2022, l'OIM recense 86 064 migrants (80 856 hommes et 5208 femmes) hébergés dans ses centres de transit à Agadez représentant 90% des migrants assistés par l'OIM au Niger sur ladite période.

communautés locales sont de nature socioculturelle (religion, comportement, habitudes, et surtout mœurs). Par exemple, 60%¹⁹ des personnes interrogées dans la commune d'Arlit estiment qu'une coexistence pacifique est impossible du fait de ces différences culturelles. Même si levient d'abolir cette loi de 2015, il restera de comprendre ce que cette abolition pourra avoir sur le plan socio économique dans la région d'Agadez en particulier en l'ensemble du pays en général.

Sur le plan social et culturel, les différences de normes et de valeurs entre les migrants (Nigériens, Algériens, Guinéens, Beninois, Togolais, Camerounais, Tchadiens) et les communautés locales, peuvent également contribuer à des tensions intercommunautaires. Les pratiques et les comportements des migrants peuvent être perçus comme déviants par rapport aux normes locales, ce qui peut générer des frictions et des malentendus culturels et accentuer davantage la vulnérabilité des femmes et jeunes filles migrantes qui sont souvent stigmatisées comme porteuses de changements sociétaux négatifs. Du point de vue économique, les communautés locales peuvent percevoir les migrants comme des concurrents directs pour l'accès aux opportunités limitées d'emplois et aux ressources disponibles. En effet, l'arrivée de migrants, même si elle présente plusieurs opportunités pour la communauté hôte (hébergement, restauration, services de transfert d'argent, compétences des migrants, augmentation du chiffre d'affaires des commerçants et autres acteurs et prestataires de services) certains membres des communautés hôtes peuvent la ressentir comme une menace ou du moins une pression économique en raison de la concurrence qu'elles entretiennent avec les communautés hôtes par rapport aux opportunités existantes dans la région. Cela est encore plus impactant pour les femmes et jeunes filles, en raison de l'inégalité de revenu envers les hommes (en moyenne 50% moins que les hommes) et leur implication dans le secteur informel, qui ne bénéficie guère d'appui de la part de l'Etat²⁰.

A cela s'ajoute le contexte sécuritaire volatile et fluctuant aux frontières de la région d'Agadez qui subit de plein fouet les tensions et les conflits des pays frontaliers comme la Libye en proie à une instabilité politique depuis des années maintenant, l'Algérie avec les refoulements incessants de milliers de personnes vers le village d'Assamaka²¹, le Mali et le Tchad avec l'insécurité causée par les coups d'état et les rebellions armées aux frontières etc. Par ailleurs, selon les autorités régionales (Conseil Régional, Gouverneur, Sultan de l'Air, les maires de la zone) le conflit qui a éclaté récemment au Soudan exacerberait l'insécurité en poussant certains à rallier les sites d'orpaillage au Nord du Niger avec tout ce que cela comporte comme conflits et tensions sur lesdits sites²². Par ailleurs, l'impact de l'instabilité politique et sécuritaire dans la sous-région est susceptible d'augmenter les flux de refuges et de migration économique à Agadez. En outre, le retrait de la MINUSMA du Mali peut être considéré comme un facteur additionnel pouvant avoir une incidence sur la stabilité des pays frontaliers et Agadez comme carrefour migratoire.

Les conclusions et recommandations²³ d'études et diverses évaluations démontrent que, bien que des mesures et actions vigoureuses aient été implémentées, deux problématiques majeures pourraient engendrer des tensions et conflits, avec un impact prépondérant sur la jeunesse d'Agadez ainsi que les femmes de toute origine et âge.

¹⁹ « Etude sur l'Analyse des conflits dans la Région d'Agadez » - Réalisée dans les localités d'Agadez, Arlit, Assamaka et Ingall –

²⁰ Social Institutions and Gender Index (SIGI). 2014. « Niger – 2014 Results.

²¹ Selon les données de l'OIM depuis le début de l'année 2023, plus de 8000 migrants ont été refoulés de l'Algérie vers Assamaka.

²² Cf. atelier de présentation du PDR à Agadez du 5 au 7 juin 2023,

²³ « Etude sur l'Analyse des conflits dans la Région d'Agadez » - Réalisée dans les localités d'Agadez, Arlit, Assamaka et Ingall – avec un échantillon de 695 habitants (229 femmes) et 617 migrants (92 femmes) / « Etude de marche au sein des communautés hôtes » / « Etude sur la Problématique de l'Orpaillage dans la région d'Agadez » /OIM2021 / Financement et accompagnement de coopératives locales dans le cadre de la fourniture de subventions -plus de 10% des demandes concernaient des actions sur la délinquance juvénile (filles et garçons) liée à la consommation et trafic des stupéfiants.

1. La gestion du potentiel en ressources minières/minérales²⁴ : Selon l'OCDE, en 2018 et l'étude sur la migration interne autour des mines d'or dans la région d'Agadez, de l'OIM en 2021, plus de 450,000 personnes (majoritairement des hommes âgés entre 14 et 50 ans) étaient impliquées dans l'extraction artisanale de l'or dans le nord du Niger (notons que la population totale de la région avoisine les 650,000), avec une production annuelle avoisinant les 10 tonnes. Ces chiffres et leurs implications (insécurité des orpailleurs, condition de sécurité, services sociaux de base...) constituent nécessairement un enjeu de taille pour les communautés locales et par extension le Gouvernement du Niger. Le secteur de l'orpaillage dans la région d'Agadez reste confronté à des obstacles qui entravent toute tentative d'amélioration de sa gouvernance voire de son implementation :

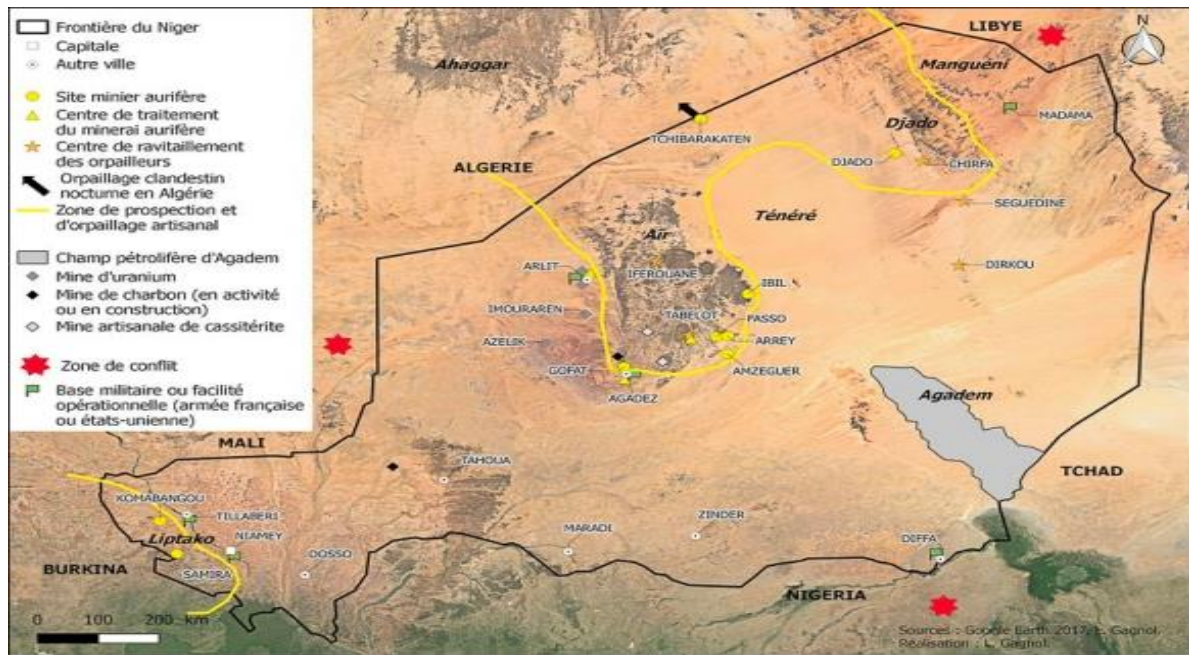
- L'immensité du territoire couvert pose un problème d'identification et de cartographie exhaustive des sites d'orpaillage et un défi dans l'estimation du nombre d'orpailleurs;
- Une occupation illégale et anarchique des sites d'orpaillage par des orpailleurs qui pour la plupart sont en portafeau avec la régulation en termes de procédure de séjour et d'installation au Niger. ;
- Le non-respect des conditions définies par les permis d'exploitation et les effets néfastes sur l'environnement, l'absence des FDS au niveau de ces sites et la léthargie de l'observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage²⁵ ;
- La faible garantie des droits des travailleurs, la présence des mineurs engagés dans cette activité économique dûe en partie à l'absence sur les sites des services étatiques en charge de la question et une faible volonté des détenteurs de puits, principalement nigériens mais en partenariat avec des étrangers, de se conformer à la législation du travail.

Les conséquences de l'orpaillage affectent considérablement aussi les femmes en impactant leurs activités de maraîchage et d'élevage entre autres. Cela a pour effets de les réduire ainsi à une forte dépendance vis-à-vis de leurs conjoints et de les rendre vulnérables et moins capables de subvenir aux besoins de leurs ménages. D'autre part, les femmes peuvent être victimes de violences basées sur le genre particulièrement dans les sites d'orpaillage où il est noté une prédominance d'hommes. En tant que victimes, il est plus que pertinent qu'elles prennent part aux processus décisionnels relatifs à la gouvernance secteur de l'orpaillage.

Face à cette situation, l'Etat est en train de déployer des efforts pour faire face à une population qui a pratiquement doublé avec l'apparition de nouveaux sites d'orpaillage, dans le sens de réglementer le secteur à travers la fermeture de certains sites pour rationaliser l'exploitation des ressources minières tarissables. Ces mesures ont pour conséquences de restreindre les possibilités pour des milliers de jeunes orpailleurs à trouver des ressources et d'exacerber les tensions et les conflits sur les quelques sites encore ouverts.

²⁴ Il convient de préciser que l'exploitation minière dans la région d'Agadez souffre également d'une conjoncture économique défavorable, notamment concernant l'uranium. Des milliers d'emplois ont été perdus ces dernières années du fait de la baisse de l'activité (fermeture de la COMINAK en mars 2021 – 1400 emplois perdus), et les projets publics de reprise demeurant encore à l'état embryonnaire, les opportunités sont rares et la frustration croît.

²⁵ Le gouverneur de la région d'Agadez signa l'arrêté n°44/GR/Az du 1er septembre 2014 portant création, missions et composition d'un Observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO). Celui-ci a pour objectifs de créer un cadre de concertation pour assurer la surveillance des sites, résoudre les problèmes rencontrés sur place, œuvrer pour la promotion de la mine artisanale, aider la Société de patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN) dans ses activités de prospection et de commercialisation. Pour plus d'information, Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger)



2. Les trafics illicites et la consommation de stupéfiants : Historiquement connue comme une étape essentielle du trafic de drogue Sahélien, notamment du Haschisch, Agadez est le théâtre depuis quelques années de l'émergence de drogues dites « dures »²⁶. Cela représente une opportunité socio-économique importante pour les communautés locales, surtout pour la jeunesse comme moyen de reconnaissance sociale, mais aussi pour les populations migrantes qui sont exposées aux conséquences de la criminalité transnationale, notamment la traite des personnes, le trafic illicite des migrants, le trafic illicite d'armes et la consommation des stupéfiants.

Les femmes, en particulier les femmes migrantes²⁷ sont exposées à un risque élevé de traite, et de trafic notamment à Agadez à cause de sa position de plaque tournante d'une part et d'autre part à son immensité géographique. Selon une étude du Ministère du Plan et du Ministère de la Justice du Niger²⁸, divers facteurs peuvent augmenter ce risque, notamment la pauvreté et les mauvaises conditions de vie, le manque de qualifications formelles, les conflits armés, un accès limité aux services de base, les Violences Basées sur le Genre (VBG) et des pratiques traditionnelles telles que l'esclavage et la servitude. Cette situation est tributaire d'un déséquilibre dans l'accès aux divers services de protection et de promotion de la femme et d'une faible prise en compte de l'équité et de l'égalité des sexes dans la région qui suit une tendance globale nationale.

²⁶ Cf. La route sahélienne du haschich (Maroc, Mauritanie, Mali, Niger, Libye) – de « Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques », JULIEN Simon, 211. La cocaïne, importée de l'Afrique de l'Ouest, est devenue la seconde drogue en circulation dans la région selon les statistiques de la police²⁶. D'autres types de drogues (crack, héroïne, psychotropes – Tramadol, Diazepam, Exol, Rohynol, etc.) font aussi leur apparition, faisant d'Agadez une plaque tournante régionale du trafic de stupéfiants.

²⁷ Selon ONU Femmes dans « Les impacts de genre sur la migration au Niger », la composition démographique des migrants à Agadez est la suivante : -20 ans 35%, 20-64 ans 62% et +65 ans 3%

²⁸ ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS, ATTITUDES ET PRATIQUES DES POPULATIONS EN MATIERE DE TRAITE DES PERSONNES AU NIGER, Novembre 2016. [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/http://www.justice.gouv.ne/images/2020/PDF/JusticeChiffres/Rapport_Enquete_CAP_Justice_Traite%20des_personnes_2016.pdf](http://www.justice.gouv.ne/images/2020/PDF/JusticeChiffres/Rapport_Enquete_CAP_Justice_Traite%20des_personnes_2016.pdf)

Catégorie/type de parties prenantes	Fonction	Attentes	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence	Opportunités	Besoins d'implication et actions requises
Régional						
Conseil Régional d'Agadez	Préside le cadre de concertation	Définit les orientations, prérogatives et missions du cadre de concertation Conduit la mise en œuvre du cadre de concertation et implique les autorités administratives et locales dans la mise en œuvre du projet Mobilisation des acteurs de développement Informer et servir de liaison avec les autorités nationales	Élevé	Positif élevé	Capacité à mobiliser les autorités administratives et les services techniques régionaux Pouvoir de mise en application de la stratégie du projet Capacité de mobilisation des acteurs et des ressources Collaboration avec les organisations de développement, développement de synergies Mobilisation du comité régional de paix Diversification du portefeuille des partenaires et de bailleurs	Conduite des activités du cadre de concertation sur la gouvernance du secteur de l'orpaillage mis en place en 2022 par le CRAZ avec l'appui de l'OIM mais qui reste à opérationnaliser Suivi d'assurance qualité des activités du cadre de concertation en collaboration avec les services techniques et autres membres du comité. Plaidoyer et visibilité des actions du projet auprès des autorités gouvernementales et des partenaires techniques et financiers. Poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires et bailleurs de fonds pour la continuité de la coopération en faveur de la région d'Agadez pour le bien des communautés.
Observatoire Régional de Surveillance des Activités sur les Sites d'Orpaillage (ORSASO)	Surveillance administrative des sites d'orpaillage	Redynamisation. Renforcement de capacités.	Elevé	Positif et élevé	Meilleure connaissance de la situation avec le projet. Renforcement de capacités.	Oui. Important de les mettre au cœur du processus pour améliorer la gouvernance du secteur de l'orpaillage. Renforcer leurs capacités sur les outils et les mécanismes de surveillance administrative.
Communautaire						

Maires des communes	Responsables des comités communaux de suivi des activités et représentant élu de la communauté	Être entièrement impliqués dans la conduite des activités au niveau des communes Mobilisation des acteurs de développement Intégration des besoins identifiés par les communautés dans le développement des activités du projet Assurer une pérennisation des interventions Capitaliser les résultats du projet dans le développement. Renforcer la collaboration, la liaison et l'information avec les autorités en place relativement à l'impact et des résultats du projet	Élevé	Positif élevé	Existence d'un comité de suivi dans chaque commune Collaboration avec les organisations de la société civile en vue de la mise en œuvre des activités du projet Développement de synergies Veiller à l'équité territoriale dans la distribution des appuis et/l'implémentation des activités Maintien dans les rôles et fonctions par les autorités en place	Suivi des activités du projet au niveau communal en collaboration avec d'autres structures existant au sein de la commune Renforcement de l'inclusion et de la transparence dans la conduite des activités Appropriation et pérennisation des interventions au niveau communal Maintien des comités communautaires comme espace de dialogue, de délibération, d'identification et de priorisation des besoins Poursuite collaboration pour continuer le suivi des bénéficiaires par les services techniques et les OSCs Recherche de synergies et de complémentarités avec les autres partenaires Diversification du portefeuille de partenaires et de bailleurs et plaidoyer pour le renforcement de la coopération avec ceux-ci
Autorités traditionnelles des villages	Représentants traditionnels de la communauté (chef de village, sultan, chef de quartier, chef de groupement)	Bien-être et de la résilience des communautés Défendre les intérêts des communautés Responsable de changement des normes négative au sein de la communauté	Élevé	Positif moyen	Plaidoyer auprès des autorités régionales et locales Facilite de dialogue et cohésion sociale intercommunautaire	Consultation, information, sensibilisation. Mobilise la chefferie traditionnelle Servir de relais auprès des communautés représentées
Jeunes	Membres de la communauté Font partie des couches vulnérables. Acteurs à part entière du	Participation au processus de formulation et de conception du projet Implication dans la mise en œuvre du projet Inclusion dans les sphères décisionnelles ;	Élevé	Positif Elevé	Structurés en Conseils à tous les échelons Capacité de création de valeur ajouter Disponibilité et engagement	Mise en œuvre des activités Mobilisation et engagement communautaire Plaidoyer

	programme CS avec le portage et la mise en œuvre de plusieurs actions de sensibilisation et d'AGR à travers notamment le Conseil Régional de la Jeunesse. Bénéficiaires directs de l'intervention	Écoute et Prise en compte de leurs besoins et préoccupations Agents et Vecteurs de changement sociale et de développement Participent aux efforts d'autonomisation et de prévention Participent au processus de paix et de pacification de l'espace social			Volonté d'être impliquée dans le processus du projet	
Femmes	Membre de la communauté et fait partie de la couche vulnérable. Actrices à part entière dans la région d'agadez avec le portage et la mise en œuvre de plusieurs actions de sensibilisation et d'AGR à travers notamment avec AFNCG, les coopératives., GIE et autres associations et ONGs dirigées par les femmes. Bénéficiaires directs de l'intervention	Jouer le rôle d'actrices dans les processus de paix, de promotion et d'autonomisation de la femme Participer au processus de formulation et de conception des interventions Jouer le rôle de médiatrice dans les processus de paix et de sécurité Implication dans la mise en œuvre du projet Inclusion dans les sphères décisionnelles Écoute et Prise en compte de leurs besoins et préoccupations Agents et Vecteurs de changement sociale et de développement	Élevé	Positif Elevé	Reconnaissance et présence nationale de AFNCG car représente et organise l'ensemble des femmes de la région d'Agadez (inclusivité). Point d'entrée idéal pour la participation des femmes en tant qu'actrices dans le projet. Également, cette association bénéficie d'un réseau de membres actifs et présents dans la quasi-totalité des quartiers de la région d'Agadez. Accès facile aux autorités régionales Structurées en associations, GIE et Coopératives Capacité de création de valeur ajoutée Volonté d'être impliquée dans le processus du projet	Mise en œuvre des activités Mobilisation et engagement Communautaire Plaidoyer auprès de bailleurs pour renforcer la coopération avec la région d'Agadez Pour participer au processus de paix et de d'autonomisation des femmes Lutte contre la discrimination basée sur le Genre et promotion de l'équité et de l'égalité des sexes.

Les services techniques étatiques ²⁹	Appui technique, encadrement	Accompagner techniquement le projet (identification, priorisation, mise en œuvre et suivi) Renforcer les capacités ; Assurer la capitalisation et pérennisation des interventions ; Continuer à soutenir le projet dans ces moments critiques Servir de liaison et de courroie de transmission des informations sur les réalisations et résultats et impacts du projet sur les communautés de la région.	Élevé	Élevé positif	Présence au niveau des différentes circonscriptions Membres des comités communautaires de suivi Existence des compétences au sein des différents services techniques. Expériences antérieures dans l'accompagnement des partenaires de mise en œuvre Maîtrise du contexte et besoin des communautés Continuité du service et maintien dans les rôles et les fonctions	Collaborer avec les communes, Implication dans le processus de mise en œuvre Renforcement des capacités et de suivi technique des activités du projet. Participation au processus de formulation du projet Appuyer le suivi des activités au niveau opérationnel Participer aux rencontres de planification et de priorisation
Organisation international/OSC						
Organisation de la Société civile	Partenaires de mise en œuvre	Réaliser les activités conformément aux clauses contenues dans les accords de partenariats Favoriser la durabilité et la pérennisation des acquis du projet Renforcer les capacités Facilite la mise en œuvre des actions de développement Facilité une synergie d'actions avec les d'autres partenaires	Élevé	Positif élevé	Bonne maîtrise des communes d'intervention Dispose d'une bonne expérience dans le domaine en question Maîtrise du contexte local et des communautés Accès aux communes et acteurs pertinents Maintien des activités des OSC Possibilité d'implémenter les activités dans le pire des scénarios	Mobilisation des acteurs autour du projet Favoriser l'implication et l'appropriation par les bénéficiaires Renforcer le plaidoyer et la communication envers les partenaires et les bailleurs sur les besoins des communautés notamment des jeunes et des femmes dans la région d'Agadez ;
Organisation internationale (O M et COOPI)	Récipiendaires et gestionnaires des fonds du PBF	Contribuer à la prévention des conflits et au renforcement de la résilience dans les communes d'intervention. Poursuivre les efforts en soutien aux communautés vulnérables de la région d'Agadez	Élevé	Positif et Élevé	Bonne maîtrise de la région d'Agadez et des communes d'intervention Dispose d'une bonne expérience dans le domaine en question.	Diversifier le portefeuille de partenaires en vue de combler le gap des financements suspendus Plaidoyers pour le maintien des intervention au profit des populations vulnérables

²⁹ Direction régionale des Mines et de la géologie, OCRTIS,DRPN, Direction régionale de l'Environnement, Génie rural, Hydraulique, CHR etc.

		Diversifier les partenaires et les bailleurs pour combler les gaps en termes de financements			Maitrise du contexte local et des communautés Accès aux communes et acteurs pertinents Reconnaissance de l'importance de sa mission et de l'opportunité des actions/interventions par les autorités en place	Mobilisation des bailleurs Mise en place d'une bonne stratégie de gouvernance du projet Redevabilité et gestion interface partenariale
Groupes primaires						
Détenteurs des puits	Coordonnent les activités, détiennent les puits, sous traitent les activités etc	. Ne sont pas enclins à se conformer à la législation en vigueur mais veulent avoir la sécurité de l'Etat	faible	Positif et élevé	L'application de la législation peut offrir des garanties pour leur activité. Le projet peut aider à mieux connaître les avantages liés aux textes réglementaires et à mieux respecter les droits des travailleurs etc	Oui. Impératif de les impliquer pour la réussite des actions. Il faut les convaincre et obtenir leur adhésion à toute tentative de régulation et à toute forme de gouvernance du secteur. Il faut les mettre en avant de toute initiative visant à améliorer la gouvernance du secteur et à prévenir les conflits
Orpailleurs	Extraient l'or. Occupent les sites d'orpaillage	Meilleure protection. Respect de leurs droits. Accès à la santé. Amélioration des conditions de travail... Meilleure régulation du secteur et une meilleure répartition des revenus et des richesses Sécurité des biens et des personnes en ces moments d'incertitudes Besoins accrus de sécurité	Elevé	Positif et élevé	L'application de la législation favoriserait le respect de leurs droits de travailleurs. Ils seront sensibilisés sur leurs droits et sur les dangers auxquels ils sont exposés et les conséquences de leur activité sur leur santé. Opportunités de financement. Formalisation etc Révision des textes régissant le secteur en cours Changements institutionnels et politiques Arrivée de nouvelles autorités	Oui. Il convient de les impliquer le long du processus de consultation et de mise en œuvre de toute action sur l'orpaillage. Les organiser et les structurer en GIE ou autres pour la défense de leurs intérêts. Formaliser et les mettre en avant comme acteurs pour tout changement ou toute action visant à réguler le secteur de l'orpaillage.
Secteur privé	Détenteurs des ressources et moyens financiers.	Environnement des affaires sécurisé. Législation claire et incitative. Protection des investissements et moyens matériels.	Elevé	Positif et élevé	Amélioration de l'environnement des affaires en vue la sécurisation des	Oui. Impératif d'impliquer le secteur privé dans toute consultation visant à améliorer la gouvernance du secteur de

	Finacent l'extraction de l'or. Emploient les orpailleurs.				investissements. Mise en place de mesures incitatives. Création d'emplois réguliers. Respect des droits des travailleurs. Respect et conformité à la législation en vigueur. Mobilisation de ressources. Transfert de compétence et de technologie.	l'orpaillage pour une bonne approche PPP. Cartographier et structurer pour mieux les identifier. Mobilisation de ressources et de moyens techniques et matériel.
Migrants	Arrivent en masse dans la région en provenance des pays d'Afrique sub- saharien essentiellement. Transitent et/ou s'installent définitivement. Porteurs de différences socioculturelles. Porteurs de compétences	Disposer de lieux de transit Trouver un travail temporaire Bénéficier de la protection de l'Etat Avoir accès aux services sociaux de base Bénéficier des possibilités et des opportunités de la région	Elevé	Positif élevé	Marché du travail disponible à Agadez Disponibilité d'opportunités économiques Centre de transit Centre polyvalent des femmes Main d'œuvre recherchée	Impliquer dans la consultation pour recueillir les préoccupations et besoins

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**³⁰, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

L'intervention s'inscrit en cohérence avec le **Plan le Développement Régional (PDR) 2022-2026** de la région d'Agadez et le **Plan de Développement Economique et Social (PDES-2022-2026)** respectivement au niveau de leurs axes 2 commun « Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité ».

L'intervention s'aligne aussi sur le point de vue des droits de l'homme. Le Niger a également soutenu des recommandations pertinentes de l'UPR, notamment : 122.34 : Adopter une législation régissant le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ; 122.68 : Accélérer l'adoption du nouveau code minier ; 122.67 : Établir un cadre réglementaire pour les entreprises opérant dans le pays afin de garantir qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur les droits de l'homme ou les normes environnementales, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; 122.71 : Renforcer les mesures de protection et de sécurité pour l'exploitation des ressources naturelles afin de protéger l'environnement, la santé et les droits de la population, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; 122.216 : Améliorer l'accès des femmes au marché du travail formel et veiller à ce que toutes les femmes bénéficient d'un régime de protection sociale ; 122.240 : Poursuivre les efforts visant à éliminer le travail des enfants.

Le projet est en cohérence avec l'Axe prioritaire de l'éligibilité du Fonds de Consolidation de la Paix du Niger précisément l'alignement sur les priorités 1. Prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles dont la région d'Agadez est ciblée, Axe prioritaire du cadre des résultats stratégiques du PBF (CRS 2021-2025)

S'agissant du **Plan Cadre de Coopération des Nations Unies (UNSCDF) 2023 – 2026**, l'initiative est en ligne avec le groupe d'effets « Gouvernance, Paix et Sécurité » - Produit 2.5 : Les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ainsi que les communautés ciblées ont les capacités renforcées pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale, consolider la paix et la stabilisation communautaire

L'intervention **est en résonance avec les ODD notamment en ces objectifs 3** (Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges), 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces) tout comme le produit 2.5 « Gouvernance, Paix et Sécurité » - Produit 2.5 .

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

³⁰ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

L'intervention renforcera des initiatives développées par des structures locales de jeunes et de femmes dans le cadre de la mise en œuvre du programme stabilisation communautaire (financé par PBF et EUTF). En effet, les actions du programme stabilisation communautaire mises en œuvre par l'OIM durant cette période ont permis de d'amorcer des initiatives de sensibilisation visant à adresser les causes structurelles et facteurs majeurs de conflits – compétition autour des ressources, chômage et manque de perspectives d'avenir et d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes, faible accès aux infrastructures sociales de base, faible participation des jeunes et des femmes aux instances de prises de décisions, la mal gouvernance, la corruption et faible répartition des ressources et des richesses, la caractère informel de l'orpaillage etc- dans la région d'Agadez. Le projet va donc capitaliser les acquis et s'inspirer des expériences et des leçons apprises mais aussi des échecs des précédents projets pour mieux adresser les causes et les facteurs de conflits dans la région à travers la continuité de la collaboration avec les communautés, les autorités et les acteurs de la société civile, les observatoires religieux et de paix ainsi que les femmes et les jeunes à travers les comités communautaires. Le projet s'appuiera aussi sur les interventions similaires de COOPI en partenariat avec des organisations de la société civile locale, des jeunes et des femmes.

Enfin, le projet approfondira la cartographie des partenaires, des organisations de la société, des structures de jeunes et de femmes et des projets et programmes de l'Etat du Niger ainsi que toutes les interventions en cours ou écoulées aux fins d'établir des synergies et de complémentarités opérationnelles dans l'intention d'adresser durablement les facteurs majeurs du trafic et de la consommation de produits stupéfiants. Ceci pourra être intégré dans les attributs du cadre régional de concertation à redynamiser dans le cadre de ce projet.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
AVENIR III: Assistance to vulnerable and exposed migrants in Niger Phase III	Italie EUR : 3 750 000 8/2023- 07/2024	Prévention des conflits inter et intracommunautaire, Réponse à la situation d'urgence à Assamaka	Prévention des conflits inter et intracommunautaire, Réponse à la situation d'urgence à Assamaka
COOPI Soins de santé mentale et soutien psychosocial NER01/2023/0000000398/000	UNHCR USD 150,000 01/2023-12/2023	Soutien aux réfugiés et demandeur d'asile en santé mentale et soutien psychosocial dans la région de Agadez	Cette intervention complète et renforce la proposition présentée en termes de soutien en santé mentale et appui psychosocial des groupes vulnérables
COOPI Réponse d'urgence (RRM) aux besoins en soins de santé, nutrition et soutien psychosocial des populations les plus vulnérables, déplacées et d'accueil, dans les régions touchées par les conflits, au Niger (ECHO/-AF/BUD/2022/92025)	ECHO USD 1 650 000 (USD 550 000 pour la région de Agadez) 04/2023-06/2023	Appui aux migrants qui se trouvent au point frontalier de Assamaka, département de Ingal, entre Niger et Algérie	Abris provisoires pour héberger 3,800 migrants hors du camp IOM Fourniture d'eau avec deux camion-citerne Installation de 30 latrines Livraison de deux repas par jour pour les 3,800 migrants Rencontre pour la facilitation de la cohésion sociale
COOPI Améliorer la gestion des frontières et la résilience des	IOM USD 500 000	Contribuer à l'amélioration de la sécurité des frontières	Protection et santé mentale

communautés face à la criminalité organisée transfrontalière au Niger, au Mali et au Burkina Faso, en mettant l'accent sur la route de la Méditerranée centrale (IB0297/COOPI/2021)	01/2022-06/2023	et renforcer la résilience des communautés face au trafic dans les zones frontalières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, le long de l'axe méditerranéen central, grâce à une approche plus durable et intégrée de la gestion des frontières	Cette intervention complète et renforce la proposition présentée en termes de formation aux parties prenantes de la région
COOPI Projet Re-Agire Programme DESERT, 2020/2023 (T05-EUTF-SAH-NE-11-03/LOT 4/01/COOPI 2020/2023)	AICS/DUE USD 2 475 000 08/2020-06/2023	Appui à la création des microentreprises dans la ville de Agadez en partenariat avec l'Université de Agadez et CIPMEN	40 microentreprises en activités actuellement, avec le suivi du Conseil Régional de Agadez. L'expérience de cette intervention est en atout pour cette proposition et ses activités AGR
COOPI Protection et résilience pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants (RDPP NA AWP 2019-2023)	Ministère de l'Intérieur d'Italie USD 1 540 000 Phase II (01/2019-12/2022) Phase III (01/2023-12/2025)	Appui aux demandeurs d'asile et réfugiés dans la ville de Agadez.	Protection et santé mentale Cette intervention complète et renforce la proposition présentée en termes de soutien aux groupes vulnérables présents dans la région
COOPI Réponse humanitaire multisectorielle en faveur des populations affectées par la crise migratoire dans le village d'Assamaka et la ville d'Arlit AID 12500/01/1	AICS USD 323 000 06/23-08/23	Appui aux migrants qui se trouvent au point frontalier de Assamaka, département de Ingal.	Fourniture d'une assistance multisectorielle aux personnes touchées par la crise migratoire dans le village d'Assamaka en matière de protection, nourriture, abri, soins de santé, eau, kits d'hygiène et latrines d'urgence.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** – Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Cette intervention vise à adresser durablement certains facteurs identifiés dans l'analyse comme générateurs de conflits en lien avec l'orpaillage ainsi que le trafic et la consommation de produits stupéfiants dans la région d'Agadez. La stratégie de mise en œuvre sera axée sur trois résultats majeures

combinant la prévention des conflits liés à l'orpaillage, la prévention des tensions sociales liées au trafic et à la consommation de stupéfiants ainsi que la création d'emplois à long terme³¹.

Cette stratégie nécessitera un renforcement des mécanismes régionaux et locaux de prévention des conflits (CRAZ, services techniques décentralisés et communaux, organisations de la société civile, structures des jeunes et de femmes, media), des actions visant à améliorer la gouvernance, la lutte contre la corruption et le respect des droits humains dans le secteur de l'orpaillage et aussi à travers une réponse structurelle face aux facteurs/causes de criminalité liés au trafic et à la consommation de produits stupéfiants. Les cadres de concertation et de coordination locaux seront aussi redynamisés, tels que le Conseil régional de paix et sécurité³² [OBJ], l'observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage³³ [OBJ] et le cadre de concertation régional sur l'orpaillage.

En outre, l'intervention concernera, la prévention du trafic et la consommation de drogue et de produits stupéfiants qui affectent surtout les jeunes de toute origine et genre, et constituent un facteur d'instabilité dans la région. Pour ce faire, des actions seront orientées vers les structures institutionnelles et services spécialisés intervenant dans ce domaine en particulier l'hôpital psychiatrique, le Centre Hospitalier Régional, la Direction Régionale de la police nationale etc. Afin de combiner les approches, les structures communautaires, les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et de femmes seront mises à contribution.

La mise en œuvre de programmes d'emploi et de reconversion de ces jeunes est primordiale, à travers la promotion d'un dispositif d'appui et d'accompagnement entrepreneurial. Ceci passera par des appuis financiers directs et des appuis matériels selon les besoins évalués et calibrés en fonction du niveau de développement de l'entreprise.

La réponse proposée à travers ces trois axes fortement imbriqués et complémentaires, la mobilisation d'acteurs communs permettent d'apporter une solution globale et durable à la problématique de la sécurité et de la stabilité en lien avec l'orpaillage, le trafic et la consommation de stupéfiants. L'implication et la participation transversales des autorités locales, des services techniques, des jeunes et des femmes ainsi que des cadres locaux de gouvernance et de prévention des conflits, permettront d'envisager une solution concertée et structurelle de nature à prévenir et adresser les facteurs de conflits dans la région d'Agadez notamment dans ce contexte d'instabilité institutionnel causé par le coup d'état.

La mise en œuvre se fera selon une approche mixte alliant appuis directs, conventions de partenariat avec transfert de fonds, la contractualisation avec des partenaires de mise en œuvre, l'octroi de subvention, les prestations de services etc.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet – expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

³¹ Cette approche a déjà été appliquée dans le précédent projet "Comprendre et traiter les facteurs de conflits le long des routes migratoires à Agadez" mis en œuvre par l'OIM et qui a permis d'enregistrer des résultats plus que positifs (*voir évaluation finale du dit projet réalisée en juillet 2023) et sera proposée à d'autres partenaires techniques et financiers.

³² Les deux premiers organes cités sont des plateformes participatives et inclusives locales qui servent de tribune de dialogue et de délibération communautaires sur des questions qui peuvent avoir un impact négatif sur la paix, la sécurité et la cohésion dans la région. Ils jouent un rôle de veille, de prévention mais aussi servent de cadre de résolution et de conciliation en cas de conflits inter ou intracommunautaire au niveau régional.

³³ L'Observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO) quant à lui, a été créé par le gouverneur de la région d'Agadez le 1er septembre 2014 avec comme objectifs de créer un cadre de concertation pour assurer la surveillance des sites, résoudre les problèmes rencontrés sur place, œuvrer pour la promotion de la mine artisanale, aider la Société de patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN) dans ses activités de prospection et de commercialisation. Ces différents organes sont en général composés des autorités régionales et locales, des chefs coutumiers et traditionnels, des jeunes, des femmes, des organisations de la société civile et des différentes confessions religieuses en plus des services techniques compétents notamment pour l'ORSASO.

SI les capacités des communautés, de la société civile, des jeunes et des femmes, y compris des migrants vivants et transitant par la région d'Agadez, sont renforcées en matière de prévention, prise en charge, mitigation et communication liés au trafic et à la consommation de stupéfiants ;

SI les autorités régionales, communales (élues et déconcentrées) et les services techniques sont mieux outillées et orientées sur les cadres/normes internationaux, nationaux et 23 régionaux de l'orpaillage artisanal, de la corruption, de la criminalité transnationale organisée et 23 régionaux sur le respect des droits humains;

SI la cohésion sociale est renforcée par la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes locaux et communautaires de prévention, de gestion et de résolution des conflits inter et intracommunautaires ;

SI les jeunes et les femmes de toute origine et âge, y compris les migrants, disposent de mécanismes de renforcement de leur employabilité et d'initiatives économiques structurantes ;

ALORS la résilience, la stabilité et la cohésion sociale des communautés de la région d'Agadez face aux conséquences sociétales du trafic illicite des migrants, de l'exploitation anarchique des ressources naturelles et à la prolifération des stupéfiants seront renforcés.

Parce que :

- La confiance entre les migrants et les communautés, d'une part ; et entre les communautés et les autorités d'autre part sera accrue ;
- Des mécanismes de renforcement de la gouvernance locale du secteur informel de l'orpaillage et la prévention des trafics et de la consommation de stupéfiants seront opérationnels ;
- La jeunesse disposera d'opportunités économiques pouvant atténuer le sentiment d'injustice et limiter la concurrence sur les ressources.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : Les capacités des communautés, de la société civile et des structures de femmes sont renforcées aux fins de limiter les facteurs de criminalité liée au trafic et à la consommation de drogue sur la cohésion sociale.

Produit 1.1 : Les structures pertinentes y compris les structures de femmes reçoivent un appui technique en santé mentale et en protection et un appui logistique pour agir efficacement contre les dérives liées aux activités illicites (la consommation de drogue)

Activité 1.1.1 : Formation des structures pertinentes sur la protection et la santé mentale incluant les femmes afin d'éviter tout risque de violations et tout risque d'aggravation de la situation de personnes vulnérables.

Une enquête sera menée afin d'identifier et entamer un dialogue avec les structures intervenant en cas d'activités illicites liées à la consommation de la drogue. Cette analyse préalable sera également utile afin d'évaluer les besoins en formation de leur staff de terrain afin de concevoir des modules qui puissent combler les lacunes dans les domaines de la protection et santé mentale. Un renforcement de capacités sera enfin prévu à bénéfice des membres des structures, telles que l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS), l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite des Migrants (ANLTP/TIM), la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) et toute autres structure pertinente sur les thématiques de protection, y compris la protection des personnes à besoin spécifique, les droits de l'homme, les risques liés à la migration illégale (traite, l'exploitation sexuelle, séparation des mineurs, etc.), les VBG (concepts clés, attitudes et perceptions liés au VBG pour un changement de comportement), ainsi que sur les concepts clé de santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) et des Premiers Secours Psychologiques (PSP). Tenant compte du contexte de la région d'Agadez et du

nombre important de migrantes et des besoins sans cesse croissants ceux et des contraintes à les adresser, il est important de noter que les structures de femmes telles que l'AFNCG qui dispose d'un centre polyvalent avec un espace d'écoute seront impliquées dans tout le processus en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles à identifier, prendre en charge et référer le cas échéant au niveau communautaire des cas de violence basés sur le genre en lien avec le trafic et la consommation de stupéfiants. Les femmes responsables de la question au niveau des différents services techniques régionaux constitueront la cible privilégiée de ces sessions de formations pour acquérir les compétences, les aptitudes et les réflexes nécessaires à la prise en charge adéquate de cas et mieux répondre aux besoins réels de victimes.

Activité 1.1.2 : Accompagnement des services étatiques pour assurer la gestion des cas de protection et de santé mentale

Un accompagnement des services étatiques sera réalisé pour assurer que la gestion des cas de protection et de santé mentale identifiés prenne en compte les vulnérabilités spécifiques des bénéficiaires. Il s'agira de renforcer les capacités des acteurs de protection, tels que la DRPF/PE et les organisations impliquées, sur les besoins spécifiques des consommateurs de drogue et les relations entre eux pour garantir la prise en charge de qualité des cas, y compris la correcte documentation et rapportage des cas dans le respect des principes de confidentialité et sécurité. Un accent particulier sera mis sur les femmes dans la composition des personnes à former pour notamment tenir compte de la spécificité de la cible féminine qui compte le plus grand nombre de victime d'abus, de harcèlement et de traite dans le contexte d'Agadez. Cette approche consistant à mettre l'accent sur les questions de genre dans les groupes de participants favorisera une meilleure écoute, l'empathie et favorisera la prise de confiance par les victimes qui se sentiraient à l'aise pour se confier à une femme mieux à même de comprendre ses sentiments. Enfin, cette approche réduirait la stigmatisation et l'auto-culpabilisation grâce à un appui psychosocial adapté aux besoins de la victime.

Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités logistiques des structures pertinentes.

Dans cette activité, il s'agira de renforcer les capacités à travers un appui logistique (Kit d'accompagnement, équipement du centre etc) qui sera fourni à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS), l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite des Migrants (ANLTP/TIM) et la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) en vue de les accompagner dans leurs interventions de lutter contre les dérives liées aux activités illicites (la consommation de drogue) et la promotion de la protection et de la santé mentale.

Produit 1.2 : Les structures de jeunes y compris les filles sont renforcées et outillées pour mieux prévenir, communiquer et mitiger les facteurs favorisant la consommation de stupéfiants

Activité 1.2.1 : Formation des représentants des structures de jeunes sur le conseil, la gestion des problèmes

La formation sera composée par 4 différents modules, en s'appuyant sur l'approche PM+ déjà connu par COOPI³⁴ : la gestion du stress et les premiers secours psychologiques, la gestion des problèmes pratiques, la reprise des activités avec un effet positif sur le bien-être, le renforcement des liens sociaux et familiaux. Le transfert de compétences permettra la mise en place des activités communautaires pour la gestion des problèmes. Un appui sera donné pour permettre d'harmoniser les outils de formation qui pourront être utilisés par les représentants formés lors de la restitution aux groupes d'appartenance. Les structures de jeunes identifieront des jeunes filles dynamiques pour prendre part aux sessions de formations aux fins de se familiariser avec les notions de protection, de victime de traite, d'appui

³⁴ Le PM+ est une stratégie qui permet de donner une réponse aux cas de santé mentale structurels, donc pas forcément liés au traumatisme, ainsi que de renforcer les capacités des communautés de répondre aux besoins en SM de sa propre communauté.

psychosocial, de counseling, de suivi et de référencement. Elles seront en première ligne au niveau communautaire pour la détection, l'écoute et l'orientation des victimes dans un environnement sécurisant, convivial et qui respecte la dignité et les droits des victimes. Ces jeunes filles relais communautaires initiées adopteront les bons réflexes en matière de prévention et gestion des cas au niveau communautaire et référeront aux services spécialisés au besoin.

Activité 1.2.2 : Appui technique et logistique aux structures de jeunes y compris des filles dans la mise en place des événements de sensibilisation sur la consommation des drogues au profit des communautés cibles et des associations de la société civile

Un appui technique et logistique sera fourni aux structures de jeunes y compris des filles afin de promouvoir l'organisation d'activités d'engagement et de sensibilisation (théâtre participatif, événements sportifs et culturels, dialogues entre FADA) des communautés, et surtout des jeunes, sur des thématiques liées à la prévention et aux effets de la consommation des drogues.

Des groupes de parole – FADA seront organisés pour discuter de la consommation de drogues, notamment les causes, les effets sur la santé et la stigmatisation. Les leaders communautaires et religieux ainsi que les représentants des différentes associations locales seront invités pour renforcer la mobilisation des jeunes et des femmes des différentes communautés et contribuer à la durabilité de l'intervention au-delà du projet. Grâce à ces activités, de points focaux communautaires seront formés afin d'identifier les cas à risque et/ou existants et de les orienter vers les services appropriés. Les associations de jeunes filles, les pairs éducatrices seront mis à contribution dans le cadre de ces actions de sensibilisation et de prévention étant entendu que de plus en plus, selon les autorités et les acteurs locaux, le phénomène de consommation de stupéfiant se féminise dans la région d'Agadez avec de plus en plus de filles en âge de scolarisation qui s'adonnent à cette pratique néfaste avec des conséquences incommensurables sur leur santé, leur bien-être physique et psychologique et leurs performances scolaires ; ce qui d'une certaine manière contribue à accentuer le gap et les inégalité entre les sexes au niveau social, économique et politique.

Résultat 2 : Les autorités régionales, communales et l'association régionale des femmes élues sont outillées afin d'atténuer les facteurs de conflits miniers en lien avec l'orpaillage à travers le renforcement de sa gouvernance

Ce résultat vise à accompagner les autorités régionales, locales et les organisations de la société civile dans l'optique d'améliorer la gouvernance du secteur de l'orpaillage en vue d'atténuer les facteurs de conflits. Cela passera par des sessions de renforcement de capacité, le plaidoyer, redynamisation des cadres de concertation et plateformes de dialogue mais aussi par l'appui à l'opérationnalisation du plan d'action élaboré par le Conseil Régional suite aux concertations tenues ces dernières années sur le secteur de l'orpaillage avec l'appui du programme de stabilisation communautaire dans la région d'Agadez. Par ailleurs, l'association régionale des femmes élues sera mise à contribution dans la mise en œuvre des activités sous ce volet qui les concerne directement puisque ayant des conséquences sur leurs communautés.

Produit 2.1 : La compréhension et la réponse des autorités y compris des femmes élues face aux problématiques des ressources minières est améliorée

Activité 2.1.1 : Redynamiser et animer le cadre de concertation régional sur l'orpaillage pour adresser les facteurs d'instabilité

Sous ce chapitre, il s'agira d'appuyer le Conseil Régional d'Agadez (CRAZ) à améliorer la coordination et la concertation entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'orpaillage

pour en améliorer la gouvernance. Ce cadre permettra au CRAZ de réunir les parties prenantes et les acteurs des secteurs concernés à une fréquence régulière pour échanger sur les interventions, les prioriser, les planifier, les mettre en œuvre, les suivre et les rapporter. Ces rencontres seront l'occasion de mesurer les avancées et d'identifier les défis rencontrés dans la mise en œuvre afin de les adresser pour une bonne atteinte des résultats attendus. Des réajustements pourront ainsi être apportés à temps et de façon efficace par les différentes parties impliquées dans la mise en œuvre. Enfin, cette plateforme constituera un espace de prise de décision, de dialogue, de concertation et de plaidoyer au profit des communautés de la région. Durant toute la durée du projet un accent particulier sera mis sur les mécanismes de pérennisation du dit cadre eu égard à la prégnance de la problématique devrait subsister au-delà du projet car la gouvernance de l'orpaillage est essentielle dans la région d'Agadez eu égard à sa sensibilité. Les structures de femmes comme AFNCG, l'association régionale des femmes élues et bien d'autres seront impliquées dans la conception et l'opérationnalisation des interventions en collaboration avec les autres acteurs du cadre de concertation et les autorités.

Activité 2.1.2 : Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles des autorités régionales et des services techniques

Pour mieux faire face à leurs missions, les autorités régionales et notamment le CRAZ, ont besoin d'un renforcement de leurs capacités opérationnelles et institutionnelles. Ainsi, il sera question ici d'apporter au CRAZ et à l'association régionale des femmes élues tout le soutien –logistique, humain, institutionnel- requis pour faire face à leurs responsabilités. A cet effet, les agents du CRAZ et les services techniques seront formés sur les questions de gouvernance, de gestion administrative et financière, de planification, de suivi-évaluation, de rapportage, de plaidoyer, de médiation, de négociation, des questions de genre mais également de mobilisation des ressources ainsi que sur les questions relatives aux entreprises et aux droits humains. En plus de cela, il sera envisagé, dans la mesure du possible et dans la limite des ressources disponibles et suivant la pertinence et l'urgence des besoins, d'apporter des donations en matériels et moyens logistique pour permettre au CRAZ et aux services techniques impliqués, les moyens de s'acquitter convenablement de leurs missions de soutien au secteur de l'orpaillage et de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la région d'Agadez. Les femmes des différentes structures mentionnées y joueront un rôle primordial notamment dans le plaidoyer et la mobilisation des acteurs institutionnels et des bailleurs de fonds.

Activité 2.1.3: Appuyer la mise en œuvre des activités du Plan de Développement Régional (PDR) en lien avec la gouvernance du secteur minier, la prévention du trafic et de la consommation de la drogue et la lutte contre la corruption et la transparence dans le secteur de l'orpaillage

Il s'agira d'accompagner le CRAZ à opérationnaliser son PDR notamment ses actions³⁵ en lien avec la gouvernance du secteur de l'orpaillage en collaboration étroite avec l'association régionale des femmes élues, l'AFNCG et les autres structures de femmes. Ces activités seront sous le lead du CRAZ à travers une convention avec l'OIM et impliqueront les différentes zones d'intervention touchées par les problématiques de l'orpaillage :

- Organiser des ateliers de plaidoyer à haut niveau pour la révision des textes réglementaires, l'effectivité de leur application, le respect des droits des travailleurs, l'accès aux services sociaux de base, le versement de la redevance minière, la protection de l'environnement, l'attribution des permis d'exploitation etc;
- Organiser des ateliers sur plaidoyer sur la transparence des transactions et l'attribution des permis d'exploitation (gouvernement local, entreprise locale, communautés ...)
- Mener des actions de plaidoyer sur la loi anti-corruption pour une meilleure effectivité des textes sur le terrain ;

³⁵ Elles peuvent être des actions de recensement, de formalisation, de structuration et de fédération des acteurs du secteur de l'orpaillage ou encore des sensibilisations sur les textes et règlements régissant le secteur minier.

- Organiser une rencontre de cadre de concertation inter collectivités pour faire un état des lieux exhaustifs des différents sites d'orpaillage ;
- Réviser et redynamiser l'observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillages (ORSASO) ;
- Vulgariser les textes miniers en matière d'orpaillage ;
- Vulgariser et créer les conditions d'une bonne application du code de travail ainsi que les voies de recours en cas de violations des droits humains dans le cadre des activités extractives/les mécanismes de règlement des différends ;
- Identifier tous les sites d'orpaillage situés dans la réserve nationale naturelle de l'Aïr et du Ténéré en vue de leurs régularisations ;
- Doter l'observatoire régional et les services techniques de moyens adéquats pour assurer la surveillance et atténuer les conflits au niveau de tous les sites d'orpaillages ;

Il convient de noter que toutes ces actions, même si elles visent par endroit, les autorités et services au niveau central, se tiendront au niveau de la région d'Agadez. Si les conditions ne sont pas réunies, il pourrait être envisagé, de les mener à Niamey pour le compte de la région d'Agadez.

Produit 2.2 : Les mécanismes communautaires de paix sont redynamisés pour atténuer les facteurs de conflits en lien avec l'exploitation minière

Activité 2.2.1: Redynamiser et renforcer les capacités des comités locaux et des cadres de concertation locaux impliquant les structures de femmes

Il s'agira sous ce volet de renforcer les capacités des membres des comités communautaires mis en place sous le projet précédent sur les thématiques de l'exploitation minière, l'orpaillage notamment ainsi que sur ses conséquences -sociales, environnementales, sanitaires et économiques- dans l'intention de les engager dans le plaidoyer et la sensibilisation. Ces comités pourront, en collaboration avec les services techniques (Santé, Génie rural, Plan, Environnement, Agriculture, Elevage, Hydraulique etc) de donner des avis et des recommandations au sujet de certains aspects liés à l'exploitation de l'or et ses conséquences. Ces comités seront mobilisés aussi pour prévenir et signaler aux organes compétents les conflits qui surviennent régulièrement autour des sites d'orpaillage relativement aux attributions des sites, à la répartition des parts etc. Ces actions seront menées avec une forte implication des structures de femmes telles que l'AFNCG qui est représentée dans 14 des 15 communes de la région d'Agadez. En plus, l'association des femmes élues qui représente toutes les femmes sera aussi mise à contribution pour mener des actions de communication, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'une meilleure gouvernance du secteur, d'une meilleure prise en compte de besoins et préoccupations des femmes mais aussi une meilleure répartition des richesses issues du secteur étant entendu que les femmes sont aussi victimes des conséquences de cette activité en ce sens qu'elle affecte leurs moyens de subsistance.

Activité 2.2.2 : Sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les conséquences humaines, sociales, sanitaires, économiques et environnementales de l'exploitation minière

Ce volet nécessitera la mobilisation et l'engagement des organisations de la société civile, les médias, les structures de jeunes et de femmes dont AFNECG l'association des femmes élues les cadres de régulations communautaires, les leaders traditionnels, les organisations des jeunes et les chefs coutumiers dans la conscientisation des acteurs du secteur minier des dangers et conséquences liés à leurs activités. Il s'agira dans le cadre de cette action, d'amener l'ensemble des parties prenantes à s'engager au respect d'un minimum de standards et de normes sanitaires, et environnementales, les droits des travailleurs, la responsabilité sociale des entreprises, les principes commerciaux et les droits de l'homme afin d'atténuer l'impact de cette activité sur les humains, les animaux et les végétaux. Concrètement, des caravanes seront organisées sur les sites d'orpaillage les plus connus afin d'échanger

avec les principaux acteurs pour trouver les meilleures formules devant aboutir à une atténuation de l'impact cette activité sur les hommes, les animaux et l'environnement. Des journées d'échanges et tables rondes seront aussi organisées autour des autorités compétentes, les acteurs du secteur privé, et les acteurs clé de l'orpailages pour échanger et proposer des solutions durables à ce problème. Les femmes joueront un rôle déterminant dans cette activité avec le leadership de structures comme AFNCG, l'association des femmes élues etc. Ces dernières mettront l'accent sur l'impact de ces activités sur la santé des femmes, les VBG liées à cette activité, ses conséquences économiques notamment sur les moyens de subsistance des femmes que sont l'agriculture et l'élevage fortement impactés mais aussi sur les inégalités notées sur la répartition et la redistribution des richesses qui profite plus aux hommes qu'aux femmes alors que les femmes sont les plus affectées par les effets néfastes.

Résultat 3 : Les communautés de la région d'Agadez disposent d'opportunités économiques et d'un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle comme alternative à des activités illicites de trafic et de consommation de stupéfiant et à l'orpillage artisanal

Ce résultat promeut des opportunités économiques comme d'alternative aux pratiques négatives en lien avec la consommation et le trafic de stupéfiants, la migration irrégulière, l'exploitation anarchique des ressources minières, etc.

Pour ce faire, le projet mettra l'accent sur la mise en place et la consolidation des initiatives structurantes et novatrices initiées dans le cadre du projet précédent dans les domaines de l'incubation, le mentorat, le renforcement de capacités, la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les domaines prioritaires déjà identifiées à travers les études de marché du projet « *Comprendre et traiter les facteurs de conflits le long des routes migratoires dans la région d'Agadez* » et confirmées par l'évaluation finale du dit projet.

Produit 3.1 : Un programme de reconversion est instauré pour les jeunes qui travaillaient dans la migration et un mécanisme de transfert de compétences entre migrants et jeunes entrepreneurs locaux est mis en place

Activité 3.1.1: Former les jeunes qui travaillaient jadis dans le domaine de la migration dans les domaines prioritaires notamment l'artisanat, l'agriculture etc

Ces formations seront destinées à renforcer les compétences des bénéficiaires jeunes et femmes y compris les migrants et à promouvoir leur employabilité. Des experts, et/ou cabinets seront mobilisés selon les besoins exprimés pour dispenser ces formations en collaboration avec les services techniques compétents. Elles se feront dans chacune des communes afin de répondre de façon plus spécifique aux besoins et tiendront compte des opportunités offertes par le tissu économique local. Ce dispositif de renforcement des capacités des bénéficiaires se fera en conformité avec les outils et matériel en vigueur tels que le module Gérer Mieux mon Entreprise (GERME) et selon des phases séquentielles que sont la préincubation, l'incubation, l'installation, le coaching et le suivi post-installation. Les services techniques tels que les chambres consulaires, les directions régionales et départementales de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, du tourisme, de la formation professionnelle etc seront mises à contribution pour la pérennisation des acquis.

Activité 3.1.2: Mettre en place un mécanisme d'échange de compétences et d'expériences entre les migrants et les communautés hôtes à travers des activités de renforcement de capacités

Il s'agira ici de créer les conditions pour permettre aux communautés hôtes de se rendre compte que les migrants constituent une ressource qui, si bien mise à profit, est à même de contribuer au développement des communes et localités d'accueil durant leur séjour. A ce sujet, il est connu que parmi les migrants en transit ou installés dans la région d'Agadez, beaucoup ont des métiers pour lesquels la demande en main-d'œuvre est forte notamment à Agadez. Ainsi, parmi eux on trouve des peintres, des carreleurs,

des charpentiers, des tailleurs, des plâtriers-décorateurs, des mécaniciens, des couturières, des restauratrices, des coiffeuses et coiffeurs etc. L'approche consistera en effet, à mettre à contribution le Centre polyvalent des femmes d'Agadez et d'y organiser des ateliers thématiques d'échange et de formation selon les besoins exprimés par les apprenants issus des communautés hôtes. Cette stratégie favorisera le transfert de compétences et la cohésion sociale en ce sens que les migrants seront positivement perçus par les populations locales. Les coopératives, groupements, associations et GIE de femmes opérant dans les différents secteurs d'activités bénéficieront de ce dispositif novateur. Le ciblage sera axé sur les jeunes femmes en déperdition scolaires, les mères célibataires, les femmes et/ou filles victimes de traite ou de VBG, les filles ou femmes vivants avec un handicap en vue de leur offrir une alternative, de restaurer leur dignité et de promouvoir leur autonomisation économique. Ces sessions de formations seront adossées à la possibilité pour les victimes de ces abus de bénéficier d'une assistance, d'un appui psychosocial et d'un suivi personnalisé avec le dispositif d'écoute mis en place par AFNCG au niveau du centre polyvalent avec l'appui des partenaires.

Activité 3.1.3: Renforcer et étendre le mécanisme d'épargne et de crédit communautaires au profit des femmes de la région d'Agadez pour renforcer leur résilience économique.

Cette action consistera à consolider et étendre le mécanisme de "Fund Revolving" mis en place par le partenaire AFNCG dans le cadre du projet "*Comprendre et traiter les facteurs de conflits le long des routes migratoires dans la région d'Agadez*". En effet, les résultats probants produits par ce mécanisme et la satisfaction générale exprimée par les bénéficiaires eu égard à son impact sur l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables font que les femmes leaders issues des autres quartiers de la ville d'Agadez et des autres communes réclament la réplication dudit dispositif dans leurs localités, villages et quartiers. Il s'agira donc ici de capitaliser et consolider les acquis en tirant les leçons apprises, les défis et opportunités et d' enrôler les autres quartiers de la commune d'Agadez tout en renforçant le montant à mettre à la disposition de chaque comité.

Cette activité vise prioritairement les femmes vulnérables dans les quartiers et les communes d'intervention (femmes chef de ménage, veuves, mère célibataire, personne vivant avec handicap, victime de traite, VBG et autres abus etc). Elle permettra de renforcer leurs moyens de subsistance, leur résilience économique et leur autonomisation sociale. Cet appui financier devra permettre de mener des activités génératrices de revenus, de dégager une marge pour subvenir aux besoins du ménage. Par ailleurs, l'activité devrait favoriser le relèvement des bénéficiaires par rapport à des traumatismes vécus et de se réinsérer dans la vie sociale et de panser les séquelles. Enfin, l'activité devrait permettre aux bénéficiaires de résorber le gap en termes d'accès aux financements vis-à-vis des hommes.

Relativement à la stratégie de cette initiative, AFNCG en tant qu'organisation faitière locale, sera confortée comme porteuse du mécanisme chargée de sa duplication au niveau de la région et au-delà si nécessaire. Les sessions de formation prévues pour renforcer les capacités opérationnelles de l'AFNCG devraient permettre aux femmes de poursuivre l'intervention au-delà de la fin du projet. Le comité de suivi mis en place par AFNCG sera renforcé sur les aspects de gouvernance, de gestion de Revolving Fund, de vie associative, de crédit populaire, de recouvrement et de gestion des risques. Le comité pourra aussi effectuer des voyages d'étude dans d'autres pays afin de mieux appréhender le mécanisme pour sa pérennisation. En outre, les membres de l'AFNCG seront formés sur la mobilisation des ressources, le portage et la mise en œuvre de projet. Enfin, la diversification du portefeuille de partenaires et l'engagement des autorités à soutenir ces initiatives en les inscrivant dans les projets à soutenir dans leur budgétisation sont autant de stratégie permettant d'assurer une bonne sortie du projet et la poursuite de ces mécanismes au-delà de la fin du projet.

Produit 3.2 : Des parcours d'insertion professionnelle en auto-emploi ou emploi salarié– en adéquation avec les potentialités locales – sont mis en place pour les jeunes et les femmes de la région d'Agadez

Activité 3.2.1: Fourniture d'appui à la réalisation d'AGR au profit des jeunes et des femmes

Cette activité consiste à fournir un paquet de services relatifs aux AGR aux jeunes et aux femmes de la communauté y compris les migrants. Ce dispositif concerne aussi les cohortes de jeunes et de femmes à fort potentiel de création d'emplois pour revitaliser l'économie locale issues du mécanisme d'échange de compétences du centre polyvalent des femmes d'Agadez.

Cette action concerne les jeunes y compris les femmes qui travaillaient jadis dans le secteur de la migration notamment dans le transport, l'hébergement (ex-passeurs), les services et le petit commerce. Il sera question de procéder à une analyse diagnostic et une identification de ceux qui présentent un meilleur profil entrepreneurial en termes d'opportunités et de potentiel de création d'emploi et de les enrôler dans le processus d'accompagnement et de formalisation aboutissant enfin à un renforcement des capacités matérielles à travers la remise de kits de démarrage, équipements en vue de booster leurs activités. Cet appui peut aussi se faire en termes d'aménagement et d'équipement des ateliers ou autres aspects importants pouvant permettre d'améliorer leurs conditions de travail et de renforcer ou diversifier les sources de revenus. Cette stratégie d'enrôlement de jeunes et de femmes déjà en activité mais faisant face à des défis et des gaps de nature à entraver le développement de leur activité présente l'avantage de minimiser les risques de détournement d'objectif ainsi que d'encourager d'autres jeunes à entreprendre.

Activité 3.2.2: Accompagnement dans la mise en place de périmètres maraichers individuels et collectifs pour promouvoir les emplois verts, l'agroécologie etc.

Cette action, comme pour les précédentes va capitaliser sur les initiatives lancées par les femmes bénéficiaires du projet avec l'Association des Femmes Nigériennes Contre la Guerre (AFNCG) et les maraichers d'Idib à Aderbissinat de Tabelot et de Timia entre autres. L'activité concernera la mise en place ou renforcement de fermes agricoles intégrées individuelles ou collectives détenues ou promues essentiellement par les jeunes et les femmes en particulier avec un accent marqué vers la transition agroécologique. De fait, les bénéficiaires auront accès à des formations sur les techniques agroécologiques et utiliseront les énergies alternatives comme le solaire à la place des énergies fossiles largement utilisées par les maraichers de l'Air. Les techniques de fertilisation et de traitement des plantes telles que le compostage seront valorisées et vulgarisées aussi. Ce volet permettra ainsi aux bénéficiaires d'être des acteurs majeurs dans la promotion des emplois verts et dans la protection et la conservation de l'environnement et les changements climatiques.

Activités 3.2.3: Développement des stratégies de conseil et d'accompagnement au profit des femmes et jeunes notamment en lien avec l'environnement, telles que le recyclage des déchets, la plantation des arbres ou la récupération des terres

Sous ce volet, il sera question de faire le lien entre les initiatives développées par le programme stabilisation communautaire en rapport avec les communes d'Agadez, de Tchirozérine, et d'Arlit dans le domaine de la gestion des déchets allant du tri, le recyclage, la transformation et la valorisation des déchets dans le cadre des plans de gestion des déchets. De plus, des activités de Cash for Work pourraient être envisagées au besoin pour adresser certaines problématiques liées à la dégradation des terres, l'avancée des dunes et la protection des berges entre autres. Les jeunes seront identifiés sur la base de critères qui seront développés de concert avec les cadres de concertation et une attention particulière sera portée vers les populations qui seront impactées par les sanctions de la CEDEAO si celles-ci venaient à durer.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été

consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

L'intervention se concentrera dans la région d'Agadez, plus particulièrement dans les communes d'Agadez, d'Arlit, Tabelot, Timia, Aderbissinat et d'Ingall, (notamment la localité d'Assamaka) qui est le premier point d'entrée des migrants expulsés de l'Algérie et de la Libye.³⁶ Dans ces communes, les autorités locales et les acteurs de la société civile font régulièrement état des défis en lien avec la criminalité, la gestion des ressources naturelles sans oublier le trafic et la consommation de drogue qui est de plus en plus présent avec son lot conséquences sur la cohésion sociale entre les populations hôtes et les migrants. Ainsi, les critères suivants ont été retenus dans le choix des bénéficiaires directs : la résidence dans l'une des communes d'intervention, l'exposition à la pratique de l'orpaillage et de la consommation et du trafic de stupéfiants et le fait d'être une femme ou un jeune avec vulnérabilités.

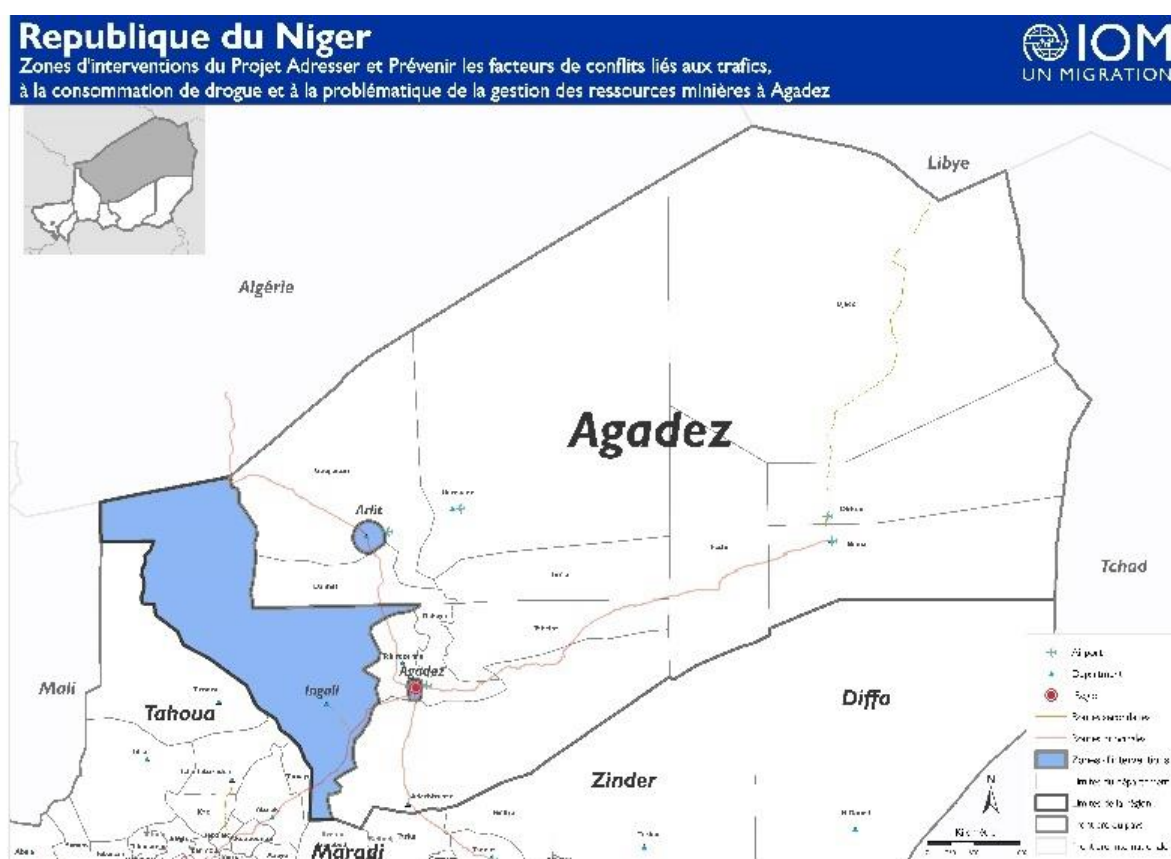


Tableau répartition de la cible par commune selon l'âge et le sexe

Commune	Population	Bénéficiaire direct	Total homme	Ventilation en âge		Total Femme	Ventilation en Age	
				Homme			Femme	
				18 - 35	>35		18 - 35	>35
Agadez	162222	1622	843	464	380	779	428	350
Arlit	109381	1093	568	313	256	525	289	236

³⁶ Selon, les données de l'OIM en 2022, 16797 migrants ont été expulsés de l'Algérie et de la Libye via Assamaka.

Ingall	71210	712	370	204	167	342	188	154
Aderbissinat	48458	485	252	139	113	233	128	105
Tabelot	53499	534	278	153	125	256	141	115
Timia	26172	261	136	75	61	125	69	56
Total		4707	2448	1346	1101	2259	1243	1017

L'intervention proposée bénéficiera aux autorités locales et régionales et à la société civile, y compris à la communauté hôte, aux migrants et en particulier aux femmes et aux jeunes. L'intervention repose sur une approche basée sur une programmation adaptative visant à impulser des changements à long-terme tout en maintenant le principe de 'Do No Harm' au cœur de l'action.

Le projet sera étroitement coordonné avec les autorités locales et régionales. Les autorités constitueront un élément clé dans le projet. Les agences et/ou ministères locaux identifiés par l'étude de base recevront des collaborateurs détachés pour renforcer leurs capacités et pour être en mesure de suivre de près et de surveiller les activités de création d'emplois mises en place. Les autorités communales présidées par les maires des communes d'Agadez, d'Arlit et d'Ingall, de Tabelot, de Timia et par des représentants du maire d'Ingall à Assamaka joueront un rôle clé dans le projet en présidant les comités communautaires.

L'intervention se conformera au principe de Do No Harm avec un accent particulier sur la Prévention exploitation et abus sexuel, et le respect des droits humains, notamment dans l'élaboration et la validation des critères de sélection des bénéficiaires au travers des comités pour renforcer l'appropriation locale et s'assurer que l'intervention réponde aux besoins identifiés par les communautés locales. Le projet mettra en avant les comités locaux dans le processus d'identification des bénéficiaires et la définition des critères de sélection. Le projet prendra appui sur une analyse du contexte afin de déterminer les différents acteurs, leur rôle et leur poids au niveau local afin d'éviter d'engendrer des désajustements. Des critères objectifs seront établis pour éviter la discrimination basée sur le genre, l'appartenance sociale, ethnique, religieuse ou encore politique dans un contexte volatile post coup d'Etat. Une attention particulière sera accordée à la neutralité et à l'impartialité avec comme seul indicateur l'intention de rendre le meilleur service aux bénéficiaires. La participation des structures locales et des différentes souches sociales à travers le comité communautaire inclusif et participatif, l'implication des autorités locales, administratives, des leaders et chefs coutumiers et religieux garantira la transparence et l'objectivité du processus de sélection des bénéficiaires et évitera toute contestation.

Description	Calendrier des activités							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Résultat 1 : Les capacités des communautés, de la société civile et les structures de femmes sont renforcées aux fins de limiter les facteurs de la criminalité liée au trafic et à la consommation de drogue sur la cohésion sociale.								
Produit 1.1 : Les structures pertinentes y compris les structures des femmes reçoivent un appui technique en santé mentale, en protection et un appui logistique pour agir efficacement contre les dérives liées aux activités illicites (la consommation de drogue)								
Activité 1.1.1: Formation des structures pertinentes sur la protection et la santé mentale incluant les femmes afin d'éviter tout risque de violations et tout risque d'aggravation de la situation de personnes vulnérables.		X	X					
Activité 1.1.2: Accompagnement des structures pertinentes, les structures de femmes et les services étatiques pour assurer que			X	X	X	X		

faciliter la gestion des cas de protection et de santé mentale identifiés prenne en compte les vulnérabilités spécifiques des bénéficiaires								
Activité 1.1.3: Renforcement des capacités techniques et logistiques des structures pertinentes	X	X		X	X			X
Produit 1.2 : Les structures de jeunes y compris les filles sont renforcées et outillées pour mieux prévenir, communiquer et mitiger les facteurs favorisant la consommation de stupéfiants								
Activité 1.2.1: Formation des représentants des structures de jeunes y compris les filles (CRJ, CCJ) sur le conseil, la gestion des problèmes		X	X		X	X		
Activité 1.2.2: Appui technique et logistique aux structures de jeunes dans la mise en place des événements de sensibilisation sur la consommation des drogues au profit des communautés cibles et des associations de la société civile.			X	X	X	X	X	
Résultat 2 : Les autorités régionales, communales et l'association des régionale des femmes élues sont outillées afin d'atténuer les facteurs de conflits miniers en lien avec l'orpaillage à travers le renforcement de la gouvernance.								
Produit 2.1 : La compréhension et les capacités des autorités y compris l'association des régionale des femmes élues sur les problématiques de la consommation de la drogue et des ressources minières est améliorée :								
Activité 2.2.1: Redynamiser et animer le cadre de concertation régional sur l'orpaillage pour adresser les facteurs d'instabilité								
Activités 2.1.2 Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des autorités régionales et des services techniques								
Activités 2.1.3 Appuyer la mise en œuvre des activités du Plan de Développement Régional (PDR) en lien avec la gouvernance du secteur minier, la prévention du trafic et de la consommation de la drogue et la lutte contre la corruption et la transparence dans le secteur de l'orpaillage								
Produit 2.2 : Les mécanismes communautaires de paix sont redynamisés pour atténuer les facteurs de conflits en lien avec l'exploitation minière								
Activité 2.1.1: Redynamiser et renforcer les capacités des comités locaux et des cadres de concertation locaux								
Activité 2.2.2 : Sensibiliser les acteurs du secteur minier sur les conséquences humaines, sociales, sanitaires et environnementales de l'exploitation minière								
Résultat 3 : Les communautés de la région disposent d'opportunités économiques et d'un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle comme alternative à des activités illicites de trafic et de consommation de stupéfiants et à l'orpaillage artisanal								
Produit 3.1 : Un programme de reconversion pour les jeunes qui travaillaient dans la migration et un mécanisme de transfert de compétences entre migrants et jeunes entrepreneurs locaux est mis en place								

Activités 3.1.1 Former les jeunes qui travaillaient jadis dans la migration dans les domaines prioritaires notamment l'artisanat, l'agriculture etc..									
Activité 3.1.2 Mettre en place un mécanisme d'échange de compétences et d'expériences entre les migrants et les communautés hôtes à travers des activités de renforcement de capacités.									
Activité 3.1.3 Renforcer et étendre le mécanisme d'épargne et de crédit communautaires au profit des femmes de la région d'Agadez pour renforcer leur résilience économique.									
Produit 3.2 : Des parcours d'insertion professionnelle en auto-emploi ou emploi salarié– en adéquation avec les potentialités locales – sont mis en place pour la jeunesse de la région									
Activité 3.2.1 Fournir des appuis (AGRs, kits de démarrage, équipements et installations communautaires etc au profit des jeunes et des femmes de la communauté y compris les migrants									
Activité 3.2.2 Accompagner la mise en place de périmètres maraichers individuels et collectifs pour promouvoir les emplois verts, l'agroécologie etc.									

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : Partenaires d'exécution : COOPI – Cooperazione Internazionale	EUR 11,000,000	BHA/USAID, ECHO, EU, IOM, UNICEF, SDC (COOPO CH), BPRM, UNHCR, OCHA, RDPP (MOI), AICS	Niamey, Agadez, Tillabéri, Tahoua, Diffa, Maradi	350 National 40 (Agadez)	Santé, Santé mentale, Protection,
Organisation bénéficiaire : OIM Niger					
	\$ 51,818,484	UE, Etats-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark	Niamey Agadez Arlit Tahoua Tillabéry	305 (National) 79 (Agadez) 31 (Arlet)	Chef de projet, 2 assistant(e)s de

Partenaires d'exécution : ONG Bladia, AL Hikmat, AFNCG CRJ, Aghir EAM CIPMEN Madassal			Zinder Diffa Dirkou		projet, M&E assistant, chef de programmes, chef de sous bureaux
Organisation bénéficiaire :					
Partenaires d'exécution :					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera mis en œuvre par les sous-bureaux de l'OIM à Agadez et Arlit, de COOPI à Arlit, Agadez et Assamaka, en coordination et collaboration avec les équipes des bureaux nationaux à Niamey

L'équipe de projet de l'OIM sera composée d'un staff international (financé à 50%), de deux Assistants de Projet à Agadez et Arlit (financé à 100%) pour la mise en œuvre du projet, et sera accompagnée d'un Assistant support à Niamey (financé à 100%). Le projet contribuera aussi à la prise en charge des staffs d'appui.

L'équipe de projet de COOPI sera composée de Chargé de Mise en œuvre (100%), un Assistant CMO pour Arlit/Assamaka (100%), un Expert en Santé mentale (15%), un Expert en Protection (15%), trois Psychologues (100%), trois TSM (100%) et le staff d'appui de coordination (2), administrative (4) et logistique (4).

	Titre	Niveau	Base	Contribution au projet
COOPI	Chargé de Mise en œuvre (National)	Coordination	Agadez	100%
	Assistant CMO	Coordination	Agadez	100%
	Psychologue (3) (National)	Expert	Aderbissinat Arilit Ingal (y compris Assamak)	100%

	3 Techniciens en Santé Mentale (National)	Expert	Aderbissinat Arlit Ingal (y compris Assamak)	100%
	Expert en Santé mentale (National)	Expert sectoriel	Niamey	15%
	Expert en Protection (International)	Expert sectoriel	Niamey	15%
	Staff d'appui (National et international)	Coordination	Niamey Agadez Arlit Assamaka	N/A
	Staff MEAL (National et international)	MEAL	Niamey Agadez	N/A
IOM	Staff international	P2 (en poste)	Agadez	100%
	M&E Assistant	GS-6 (en poste)	Agadez	100%
	Assistant de projet (3)	G5(recrutement) (en poste)	Agadez et Arlit	50%
	Finance and logistic assistant	G5 Finance,logistique(en poste)	Agadez	100%
	Program Support	Niamey (en poste)	Niamey	20%

Sous l'orientation stratégique du Comité de Pilotage des projets PBF basé à Niamey, ce projet utilisera le comité de suivi représentatif qui a été mis en place dans la région d'Agadez. Ce Comité pourrait être utilisé pour toutes les interventions dans les zones d'intervention afin de mieux coordonner les investissements, et surtout de travailler en synergie entre partenaires de mise en œuvre pour éviter les duplications. Le Comité Régional en charge du suivi du projet sera mis en place par un arrêté signé par les autorités si le contexte politique le permettra.

Ce comité technique régional se réunira tous les trimestres pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et apporter des solutions aux difficultés rencontrées.

Dans les zones d'intervention, le projet reposera sur les comités de suivi présidés par les maires avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat. Ils auront en charge le suivi, l'identification des interventions en lien avec la cohésion sociale et la sélection des bénéficiaires pour les activités de relèvement économique au niveau communal.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Type</i>	<i>Catégorie</i>				
Sécurité	Externe	Incidents de sécurité caractérisés par des vols à main armée, des enlèvements et des assassinats ciblés, des conflits communautaires. Le coup d’Etat et la probabilité d’une intervention militaire pourrait accentuer l’insécurité. Menace continue d’une intervention militaire de la part de la CEDEAO au regard de la complexification des relations AES et certains pays de la CEDEAO ces derniers mois Les sanctions économiques pourraient engendrer des stratégies d’adaptation négatives auprès des communautés ce qui pourrait avoir un impact sur la sécurité dans la région d’Agadez. La mobilisation des FDS en perspective de l’intervention de la CEDEAO pourrait relâcher la surveillance interne par rapport aux groupes terroristes, les groupes armés et les trafiquants. La guerre en cours au Soudan, les refoulements de migrants par l’Algérie sont susceptibles de complexifier d’avantage la question sécuritaire et la stabilité dans la région d’Agadez. Par ailleurs, les conflits en Libye, au Mali et au Tchad constituent des variables importantes à prendre en considération. Le changement anticonstitutionnel de gouvernement et la probabilité d’une intervention militaire pourrait accentuer l’insécurité. Les sanctions économiques pourraient engendrer des stratégies d’adaptation négatives auprès des communautés ce qui pourrait avoir un impact sur la sécurité dans la région d’Agadez	Haute	Haute	Surveillance systématique des menaces à la sécurité, notamment des violences intracommunautaires potentielles et de leur impact potentiel sur le projet, afin de garantir que des mesures d’atténuation sont prises à temps. Lors de missions inter-régions, appel systématique de convois militaire. Renforcer les OSCs locales pour la mise en œuvre des activités par délégation. Diminuer la présence de staffs de nationalité sensibles sur le terrain. Eviter de circuler avec du cash. Renforcer les escortes militaires. Renforcer les OSCs locales pour la mise en œuvre des activités par délégation. Diminuer la présence de staffs de nationalité sensibles sur le terrain. Eviter de circuler avec du cash. Renforcer les escortes militaires.

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Type	Catégorie				
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique Coup d'Etat intervenu le 26 juillet 2023 et les conséquences des sanctions de la CEDEAO pourraient continuer par occasionner des manifestations politiques de soutien et/ou d'opposition au gouvernement. Isolement international et pas de possibilité de coopération. Suspension de l'aide au développement préjudiciable au pays et aux populations. Coopération bilatérales et multilatérales à rude épreuves. Changements <u>sur les dynamiques migratoires causées par</u> l'abrogation de la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants par le gouvernement	Moyen Moyen	Moyenne Moyen	Soutenir la gouvernance locale et le dialogue social et politique. Continuer à soutenir les communautés à travers les organisations locales Mettre en place des synergies et des complémentarités avec les acteurs sur place en vue de mutualiser et rationaliser les ressources. Ce risque sera évalué de manière holistique avec entre autres le Réseau des Nations Unies pour les Migrations (UNMN) et d'autres parties prenantes. De plus, le projet s'appuiera sur les acquis des interventions des projets exécutés dans la région d'Agadez pour renforcer la protection des migrants et proposer des alternatives économiques aux femmes et jeunes d'Agadez.
	Interne	Instabilité institutionnelle La dissolution des institutions politiques est de nature à ralentir le fonctionnement de l'Etat, pose un problème d'interlocuteur au niveau institutionnel et crée une incertitude vis-à-vis des partenaires extérieurs, des projets et programmes. Les parties politiques et les OSCs pourraient commencer à protester contre l'inflation, les pénuries et les restrictions. Ils pourraient aussi remettre en cause la période de transition décidée par la junte	Haute	Haute	L'impact des changements institutionnels sera minimisé par le recours aux comités communautaires et la forte implication des autorités traditionnelles. Renforcement de la collaboration avec les autorités en place (maire, conseils régionaux, préfets, gouverneurs etc). Mettre en place des activités de nature à renforcer la gouvernance. Renforcer la coordination et la dialogue entre les autorités et les communautés.
Financier	Externe	Perturbation des transferts de fonds Les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA sont de nature à ralentir / perturber les	Moyenne	Moyenne	RAS

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Type</i>	<i>Catégorie</i>				
		transactions bancaires et l'absence de liquidité.			
	Interne	Retard dans le décaissement des tranches Les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que le retrait de plusieurs bailleurs sont de nature ralentir l'économie locale. Le paiement des salaires des fonctionnaires est aussi en jeu au regard de la forte pression sur les ressources limitées de l'Etat. Tout ceci pourrait fragiliser le tissu social. Les transactions économiques et commerciales seront aussi impactées à la longue. L'acquisition de biens et services pourrait connaître des difficultés et des retards			Améliorer la capacité d'absorption et faciliter les procédures administratives. Suivi du plan d'accélération élaboré. Suivi rapproché du projet à travers des revues des réalisations par quinzaine. Assouplissement des procédures administratives et des procédures de paiements avec l'introduction des paiements en ligne avec la possibilité de suivre le niveau d'avancement des dossiers soumis. Dispositif renforcé par les staffs support mobilisés dans le projet au niveau central pour le suivi des dossiers physiques en signature. Renforcement de la collaboration avec les Implementing partners, ONGs, associations, Coopératives et GIEs pour accélérer les processus.
Ecologique	Externe	RAS	RAS	RAS	RAS
	Interne	Chocs et aléas climatiques (inondations, sécheresses) accroissant la vulnérabilité des populations	Moyen	Bas	Surveillance systématique des menaces environnementales et de leur impact potentiel sur le projet afin de s'assurer que les mesures d'atténuation sont prises à temps.
Social	Externe	Hostilité accrue envers les migrants et les organisations les aidant Certains citoyens nigériens pourraient subir les conséquences du coup d'Etat et des restrictions. Risque de conflit d'intérêt accru avec le potentiel engagement des communautaires (beneficiaire) dans le secteur privé (orpaillage , etc.)	Moyen	Haute	Surveillance de ces évolutions, compréhension des mécanismes grâce notamment à l'étude de base, désamorçage des conflits via les comités communautaires et opérations de communication. Mobiliser les OSC transnationales comme AFNCG et le réseau des femmes africaines contre la guerre Faciliter le dialogue communautaire pour anticiper et résoudre les tensions au niveau local. Engager les communautés dans des discussions

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Type</i>	<i>Catégorie</i>				
					constructives peut contribuer à réduire les risques de représailles Coordonner étroitement avec les autorités locales pour obtenir leur soutien et leur compréhension. L'implication des autorités peut dissuader les acteurs hostiles. Sensibilisation continue des bénéficiaires sur les risques liés à leur engagement (dans le secteur privé) et les mesures de sécurité à suivre. Contribuer à renforcer leur résilience face aux pressions potentielles
	Interne	Refus de participation de la communauté hôte / des migrants aux activités de cohésion sociale Tensions sociales et climat de méfiance et sentiments de rejet, de haine, stigmatisation etc Le Coup d'Etat pourrait avoir des conséquences sur la cohésion sociale dans le sens où les tensions intercommunautaires pourraient surgir. Mesure de rétorsion à l'endroit de citoyens de la CEDEAO Qui pourront connaître des difficultés d'entrée sur le territoire nigérien. En tant que partie prenante, la réticence des acteurs du secteur privé qui favorisent l'économie de l'exploitation aurifère à petite échelle et le trafic de drogue dans la région à participer activement à la réussite du projet.	Haute	Haute	Impliquer les structures, institutions locales de régulations et de cohésion sociale. (Observatoires religieux, comités de paix etc) Mettre à contribution les leaders locaux, les chefs traditionnels, les leaders religieux, chefs de quartiers etc. Redynamiser les ressorts locaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits inter et intracommunautaires. Renforcer les OSC et organisations de jeunes et de femmes en matière de prévention et de gestion des conflits.

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le dispositif de suivi et évaluation de l'intervention sera développé par l'OIM, COOPI et leurs équipes opérationnelles sur le terrain, sous la supervision des différents points focaux de chaque structure à travers la mise en application du système de suivi et d'évaluation de l'OIM et de COOPI. Pour ce faire, un **plan de suivi et évaluation** conjoint, intégré, aligné avec les procédures et normes standards du PBF, de l'OIM et de COOPI en matière de suivi et évaluation sera développé et mis en œuvre par les deux structures dans les trois (03) mois qui suivent le lancement du projet. Ce plan sera revisité chaque année pour juger de son efficacité et de sa capacité à répondre au mieux aux attentes du projet.

En termes de suivi, l'équipe de gestion du projet mettra l'accent sur les aspects suivants :

- **Le suivi du contexte** : A chaque mission effectuée sur site, un focus sera porté sur l'analyse de l'environnement du projet notamment les hypothèses et les facteurs qui pourraient nuire à la réalisation du projet dans les communes ciblées mais aussi les imprévus. Le DTM qui est produit semestriellement sera utilisé comme outil pour analyser la situation contextuelle de la région.
- **Le suivi du processus (des activités)** : Il portera sur l'utilisation des ressources, l'avancement des activités et la réalisation des produits. Il analysera la façon dont les activités sont exécutées ainsi que leur efficacité en termes de respect des délais.
- **Le suivi de la conformité** : il sera focalisé au respect strict de la conformité du projet avec les règlements définis par le bailleur de fonds (gestion administrative et financière) ainsi que les résultats attendus.
- **Le suivi des résultats** : il sera focalisé sur les effets et l'impact du projet. Pour ce faire, ce suivi sera conduit sous forme d'évaluation visant à déterminer si le projet est en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits, réalisations) et s'il a des effets non recherchés. En lien avec l'approche « Outcome Harvest », ce suivi permettra la collecte de données autour des résultats atteints par l'intervention à mesure de la progression du projet.
- **Le suivi de la redevabilité** : Afin d'assurer la redevabilité aux différentes parties prenantes au projet, les avancées et difficultés rencontrées durant le projet seront aussi relevées lors des réunions périodiques du Comité Technique Régional de suivi. Ces réunions seront organisées trimestriellement au niveau régional. A cette même occasion, l'équipe jugera le niveau de partage de l'information sur le démarrage du projet au niveau communautaire, le niveau d'implication des bénéficiaires et des leaders communautaires dans les activités du projet, le niveau de gestion des plaintes dues au projet et les mécanismes de feedback mis en place au niveau de chaque commune. Il permettra à l'équipe du projet de mesurer à la longue leur satisfaction et de recenser leurs réclamations / avis en termes de participation et d'accès aux différents services offerts par le projet.

Également, le projet s'assurera de collecter des données pour mesurer les changements opérés par l'intervention en matière de consolidation de la paix. De façon spécifique, conformément à la matrice de résultats ci-dessous, il s'agira de réaliser des enquêtes de perception au niveau commune.

Une **étude de référence** sera réalisée juste avant le lancement des activités du projet sous le lead du Suivi et Evaluation (S&E) de l'OIM et en collaboration avec l'équipe S&E de COOPI. Cette étude de base permettra de déterminer les valeurs de référence des indicateurs de suivi des produits et résultats mentionnés dans le cadre de résultats (en annexe C).

Conformément à la politique d'évaluation de l'OIM et de COOPI, en ligne avec les recommandations de PBF, ce projet fera l'objet d'une **évaluation finale indépendante**. Les ressources financières mises en réserve pour l'évaluation ne pourront être utilisées qu'à des fins d'évaluation. Le processus d'évaluation finale sera conjoint, dirigé par l'OIM en tant qu'agence Coordinatrice, et impliquera les

principales tâches suivantes : i) l'élaboration conjointe des Termes de Référence pour l'évaluation ; ii) la sélection conjointe de l'évaluateur et ; iii) la revue conjointe des livrables. L'évaluation sera menée par un évaluateur indépendant international sous la supervision et la gestion des Chefs de projets et les équipes de Suivi et Evaluation de l'OIM et de COOPI et avec l'implication du secrétariat PBF.

Afin d'assurer la redevabilité aux différentes parties prenantes au projet, les avancées et difficultés rencontrées durant le projet seront aussi relevées lors des réunions périodiques du Comité Technique Régional de suivi de la mise en œuvre rassemblant les organisations de mise en œuvre, les partenaires du gouvernement, les membres des communautés et autres acteurs concernés. Cela permettra de mieux cibler les domaines nécessitant une amélioration. Ces réunions seront organisées trimestriellement au niveau régional et les points clés seront consignés dans des rapports de suivi.

Le projet soumettra des **rapports périodiques** (Juin et novembre) au PBF qui permettent en eux-mêmes d'établir si la progression ordonnée du projet a bien lieu, de détecter tout ajustement nécessaire et en dernier lieu de déterminer si les objectifs sont atteints. Pour la réalisation des activités de suivi et de communication, l'équipe de projet sera responsable d'une communication constante. L'OIM et COOPI organiseront une réunion mensuelle avec tout le personnel de mise en œuvre de projet de chaque bureau pour discuter des activités et leur alignement avec l'objectif stratégique du projet. Le projet prévoit des déplacements fréquents entre Niamey et Agadez (notamment dans les zones d'intervention).

Le système de suivi et évaluation se voudra sensible au genre et aux différents types de population vulnérable que le projet pourra toucher. Pour ce faire, le projet allouera 5,28% du budget au suivi et évaluation soit 179 586,58 USD.

Activités	Agences/Organisation responsable	
Mission d'information des autorités administratives, coutumières et municipales et des services techniques régionaux, départementaux et communaux et de précision des sites d'intervention du projet ;	OIM	COOPI
Atelier de lancement et de planification participative et opérationnelle ;	OIM	
Etude de référence	OIM	
(...) missions conjointes de suivi des activités par le comité technique chargé de la mise en œuvre du projet ;	OIM	COOPI
(..) missions conjointes de supervision des activités par les membres du comité de pilotage, les autorités administratives, coutumières et municipales ;	OIM	COOPI
Evaluation finale du projet.	OIM	

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

IOM et COOPI devront fournir une mise à jour de la stratégie de sortie et des indications sur la manière dont les réalisations du projet seront maintenues au cours de chaque période de rapport, afin d'assurer la durabilité après les 24 mois. Concernant la durabilité, le projet va s'appuyer sur les stratégies et les mécanismes mis en place dans le cadre de l'initiative : « *Comprendre et traiter les facteurs de conflits le long des routes migratoires dans la région d'Agadez* ». Il s'agira notamment de consolider les comités communautaires inclusifs et participatifs au niveau des communes d'intervention. En effet, ces comités ont aujourd'hui renforcé leur légitimité et reconnaissance auprès de la communauté qui les considère comme étant des structures à même de contribuer au relèvement économique et de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en identifiant les besoins prioritaires au niveau des communes d'intervention.

Dans la même veine, le projet va conforter le mécanisme d'implication des services techniques communaux et départementaux dans le processus de mise en œuvre du projet. En effet, les services techniques seront systématiquement intégrés dans le processus de mise en œuvre du projet. Ils participeront de bout en bout au processus, de l'identification au suivi post intervention en passant par la mise en œuvre, la priorisation, le choix et la validation des bénéficiaires et des zones d'intervention suivant des critères objectifs prédéfinis en amont. La complémentarité mise en place par les équipes de l'OIM-COOPI entre les différentes interventions va aussi favoriser la durabilité des actions.

En plus de ces éléments, le projet mettra en place un dispositif visant à faire un transfert de compétences en matière de prévention de la consommation de stupéfiants et de gouvernance du secteur minier par une série de formations techniques et de renforcement des capacités des autorités et de services techniques compétents. Par extension, les structures de jeunes et de femmes, les médias et les organisations de la société civile bénéficieront de ce dispositif de renforcement de capacités pour une bonne appropriation des interventions et une continuité des actions et ce, même après le projet. Ces dispositifs intégrés durant le projet comme routine pour ses structures locales.

La réalisation des activités d'AGRs et l'organisation en AVEC des communautés, notamment les jeunes et les femmes, constitueront la base essentielle pour garantir la durabilité des activités de relèvement économique au sein des différentes communautés qui est une approche de cohésion sociale et sera utilisée comme extension/élargissement des nombres de bénéficiaires à long terme grâce à un système de redistribution des dividendes des associations/coopératives bénéficiaires au profit d'autres bénéficiaires.

Dans la même perspective, une attention particulière sera accordée en vue de renforcer l'appropriation par les parties prenantes dès la mise en œuvre de toutes les interventions (activités, formations, appuis, sensibilisation etc.). Les interventions seront pensées de sorte à ce que les parties prenantes soient les acteurs clés de la mise en œuvre du projet. De fait leur engagement, appropriation, seront continuellement mesurés à travers un monitoring pour jeter les bases d'une continuation de leurs actions et ce après le projet.

Enfin, l'alignement des activités du projet aux documents de planification locale (Plan de Développement Communaux, Plan d'Investissement Annuel, Plan de Développement Régional etc.) sera de mise, en vue de favoriser une bonne appropriation des acquis du projet par les autorités et les communautés.

Plan de pérennisation et d'engagement des parties prenantes au projet :

Actions	Parties prenantes	Période
✓ Plaidoyers pour la diversification du portefeuille de partenaires pour AFNCG et le centre polyvalent. ✓ Maintien des instances de dialogue et plateformes de discussions communautaires.	Autorités	A partir début du projet

✓ Soutien au fonctionnement du foyer féminin par l'accès à des facilités administratives. ✓ Inscription de ligne budgétaires pour soutenir les initiatives des femmes ✓ Inscription de ces initiatives dans la planification locale (PDR, PDC etc)		
✓ Recherche de nouveaux partenaires ✓ Elaboration de proposition de projets ✓ Structuration et formalisation des structures féminines ✓ Plaidoyer pour une meilleure implication et participation des femmes aux instances de gouvernance et de prise de décision ✓ Prise en compte des femmes comme actrices à part entière dans la recherche de solutions durables aux problématiques locales ✓ Plaidoyer pour une meilleure prise en compte de l'aspect genre dans le politique local	Femmes	A partir début du projet
✓ Recherche de nouveaux partenaires ✓ Elaboration de proposition de projets ✓ Structuration et formalisation des structures de jeunes ✓ Plaidoyer pour une meilleure implication et participation des jeunes aux instances de gouvernance et de prise de décision ✓ Prise en compte des jeunes comme acteurs à part entière dans la recherche de solutions durables aux problématiques locales	Jeunes	A partir début du projet
✓ Implication dans le processus d'élaboration, de conception et de mise en œuvre des interventions ✓ Collaboration et Suivi technique continue des actions au niveau opérationnel ✓ Renforcement de capacités au profit des bénéficiaires ✓ Appui à la structuration et à la formalisation des structures locales bénéficiaires du projet	Services techniques	A partir début du projet
✓ Renforcer et diversifier le soutien aux structures de jeunes et de femmes ✓ Prise en compte des jeunes et des femmes comme acteurs à part entière dans la recherche de solutions durables aux problématiques locales ✓	Partenaires	A partir début du projet

Les autorités locales sont impliquées dans la mise en œuvre des activités et sont parties prenantes des instances de prise de décisions et de choix des bénéficiaires. Au niveau communautaire, les jeunes, en tant qu'agents de changements sont impliqués et formés afin de prendre le relais en termes de sensibilisation et d'éveil des communautés. Le projet entend s'appuyer davantage sur ce dispositif pour mieux asseoir la durabilité.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		x	
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	x		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été Effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	x		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		x	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?		X	
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.		X	
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Bureau, personnel, équipements et matériels de la mission

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.³⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

³⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les capacités des communautés et de la société civile sont renforcées pour limiter l'impact de la criminalité liée au trafic et à la consommation de drogue sur la cohésion sociale.		Indicateur 1 a : % des membres de la société civile soutenus déclarant être en meilleures capacités de contribuer à la prévention de la criminalité et à la promotion de la cohésion sociale Niveau de référence : 4.4% Cible : 65% (valeurs cibles ventilées par sexe) Progrès : 0%	Baseline & Evaluation finale	Avant la mise en œuvre du projet (Baseline) et à la fin du projet (évaluation finale)
		Indicateur 1.b.: % de membres des communautés déclarant être satisfaits des messages de sensibilisation et d'information sur les dangers de la consommation de stupéfiants par les structures de la société civile (données ventilées par sexe et par âge) Niveau de référence 23% Cible : 70% (valeurs cibles ventilées par sexe et par tranche d'âge) Progrès : 0%	Baseline & Evaluation finale	Avant la mise en œuvre du projet (Baseline) et à la fin du projet (évaluation finale)
		Indicateur 1.c: % de membres des communautés déclarant que la criminalité liée au trafic et à la consommation de la drogue a baissé (données ventilées par sexe et par âge) Niveau de référence : 16.4% Cible : 65% (valeurs cibles ventilées par sexe et par tranche d'âge) Progrès : 0%	Enquête de perception au niveau des communes Evaluation finale	Une enquête de perception au niveau des communes sera réalisée en janvier 2026 Suite à la mise en place des activités Activité 1.2.2 : Appui technique et logistique aux structures de jeunes y compris des filles dans la mise en place des événements de sensibilisation sur la

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
				consommation des drogues au profit des communautés cibles et des associations de la société civile
	Produit 1.1 : Les structures pertinentes reçoivent un appui technique en santé mentale et en protection et un appui logistique pour agir efficacement contre les dérives liées aux activités illicites (la consommation de drogue) Activité 1.1.1: Formation des structures pertinentes sur la protection et la santé mentale afin d'éviter tout risque de violations et tout risque d'aggravation de la situation de personnes vulnérables Activité 1.1.2: Accompagnement des services étatiques pour assurer que la gestion des cas de protection et de santé mentale Activité 1.1.3: Renforcement des capacités logistiques des structures pertinentes.	Indicateur 1.1.1 : % des structures déclarant être mieux renforcées pour mettre en œuvre des actions de protection et de santé mentale en lien avec la lutte contre les activités illicites liées à la consommation de la drogue Niveau de référence : 0% Cible : 70% Progrès : 0% Indicateur 1.1.2 Nombre des structures renforcées qui utilisent les équipements/matériels fournis par le projet. Niveau de référence : 0 Cible : 15 Progrès 40 %	Rapports d'activités (pré - post test). Rapport de suivi ; Rapports d'activités. Rapport de suivi ;	Une cartographie et une évaluation des besoins des structures intervenant en cas d'activité illicite liée au trafic et la consommation des drogues a été réalisée du 28 Sept au 12 octobre 25. Reste la formation ou le renforcement des capacités de ces structures suite à l'évaluation de leur besoin. Un plan de renforcement de leur capacité est prévue sur la base des résultats obtenus Six structures de santé utilisent effectivement les équipements fournis, soit 40 % de la cible. Le projet est en bonne progression et les appuis se poursuivront pour atteindre les 15 structures prévues.
	Produit 1.2 : Les structures de jeunes sont renforcées et outillées pour mieux prévenir, communiquer et mitiger les facteurs favorisant la consommation de stupéfiants	Indicateur 1.2.1: % de structures de la société civile renforcées par le projet qui déclarent être mieux outillées pour prévenir, communiquer et mitiger les effets de la consommation de stupéfiants	Rapports d'activités Rapport de suivi ;	Les activités de renforcement ont démarré avec l'appui matériel de 4 CCJ. La mesure du

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Activité 1.2.1: Former les représentants des structures de la société civile sur le conseil sur la gestion des problèmes pour la mise en place des 2 cycles de 4 semaines au profit des jeunes et des parents. Activité 1.2.2: Appui technique et logistique aux structures de la société civile dans la mise en place des événements participatifs tels que le théâtre participatif et FADA au profit des migrants et des associations de la société civile	Niveau de référence :0% Cible :65% Progrès ; 0%		pourcentage de structures déclarant être mieux outillées sera réalisée à partir de janvier, à travers l'enquête prévue.
		Indicateur 1.2.2: % des représentants des structures de la société civile qui améliorent leurs compétences pour fournir un appui efficace aux consommateurs de stupéfiants Niveau de référence :0% Cible : 70% (données ventilées par sexe et par âge) Progrès : 0 %	Rapports d'activités (dont rapports pré – post test) Rapport de suivi	les activités de renforcement des compétences étant prévues en janvier, ce qui permettra la mise à jour de l'indicateur lors du prochain rapportage.
		Nombre d'initiatives et/ou programmes lancés par les structures de la société civile pour prévenir la consommation de stupéfiants par la jeunesse. Niveau de référence: 0 Cible :5 Progrès ; 3 initiatives lancées (60 % de la cible)	Rapports d'activités ;	Trois campagnes de sensibilisation ont été lancées par des structures de jeunes à Arlit, Aderbissinat et Ingal avec l'appui financier de COOPI, traduisant une bonne avancée vers l'atteinte de la cible.
Résultat 2 : Les autorités régionales et communales sont outillées pour atténuer les phénomènes générateurs de conflits à travers le renforcement de la gouvernance du secteur minier dans la région		Indicateur 2 a : Nombre de mesures prises par (arrêtés, plans d'actions, etc.) les autorités régionales et communales pour encadrer l'orpaillage et prévenir les conflits. Niveau de référence : 0 Cible : 2 (1 par an)	PV de rencontres / réunions des autorités régionales Arrêtés	Durant la mise en œuvre et la fin du projet (évaluation finale)
		Indicateur 2 b: % d'informateurs clés qui confirment une amélioration de la gouvernance du secteur de l'orpaillage (données ventilées par sexe et par âge) Niveau de référence : 17,7% Cible : 70%	Enquête de perception au niveau des communes Evaluation finale	Durant la mise en œuvre et à la fin du projet (évaluation finale)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Produit 2.1 : La compréhension et la réponse des autorités face aux problématiques des ressources minières est améliorée :	Indicateur 2.1.1: Nombre de cadres de concertation mis en place et fonctionnel (tenue régulière, suivi et PV des réunions). Niveau de référence : 0 Cible : 6	PV de réunions des cadres de concertation Acte de création des cadres de concertation	Durant la mise en œuvre
	Activité 2.1.1: Mettre en place et animation d'un cadre de concertation régional pour adresser les facteurs d'instabilité	Indicateur 2.1.2 : % d'autorités et de cadres de services techniques formés déclarant aptes à contribuer à atténuer les risques de conflits miniers. Niveau de référence : 0 Cible:70%	Rapports d'activités; Rapport enquête de perception au niveau commune	Durant la mise en œuvre
	Activité 2.1.2: Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles des autorités régionales et des services techniques			
	Produit 2.2 : Les mécanismes communautaires de paix sont redynamisés pour atténuer les facteurs de conflits en lien avec l'exploitation minière.	Indicateur 2.2.1 : Nombre de structures communautaires de paix redynamisés et fonctionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : 3	Rapports d'activités;	
	Activité 2.2.1: Redynamiser et renforcer les capacités des comités locaux Activité 2.2.2 : Sensibiliser les acteurs du secteur l'orpaillage sur les conséquences humaines, sociales et sanitaires et environnementales de l'activité	Indicateur 2.2.2 : % de personnes sensibilisées déclarant conscients des conséquences humaines, sociales et sanitaires et environnementales de l'orpaillage (désagréé par sexe et par âge) Niveau de référence : 0% Cible : 70%	Rapports d'activités ; Rapports d'évaluation ; Rapports d'enquête de perception	

Résultat 3 : Les communautés (les jeunes et les femmes y compris les migrants) de la région disposent d'alternatives économiques structurantes et d'un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)				
---	--	--	--	--

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Indicateur 3 b : % des membres des communautés (désagregés par sexe, âge, etc.) se déclarant satisfaits des opportunités économiques et de l'accompagnement reçu. Niveau de référence : 33% Cible : 70% Progrès : 0%	Enquête de perception au niveau des communes, Évaluation finale Sondages auprès des membres de la communauté	Lancement du projet (Baseline) Pendant la mise en œuvre (mid-term) et à la fin du projet (évaluation finale) Le progrès de l'indicateur reste à 0%, les activités de renforcement économique n'ayant pas encore produit d'effets mesurables. La valeur de l'indicateur sera mise à jour après les formations GERME, l'accompagnement et la distribution des kits.
	Produit 3.1 : Un programme de reconversion est instauré pour les jeunes de la « filière migration », et un mécanisme de transfert de compétences entre migrants et jeunes entrepreneurs locaux est mis en place Activité 3.1.2 Mettre en place un mécanisme d'échange de compétences et d'expériences	Indicateur 3.1.2 : Nombre de jeunes dont les compétences ont été renforcées grâce aux mécanismes des programmes de mentorat, de stages ou de formations (données ventilées par sexe et par âge) Niveau de référence : 0 Cible : 100 (+/- 60% de moins de 35 ans) données ventilées par sexe et par âge	Rapport d'activité ; Rapports d'évaluation	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	entre les migrants et les communautés hôtes à travers des activités de renforcement de capacités et des rencontres. Activité 3.1.3 Renforcer et étendre le mécanisme d'épargne et de crédit communautaires au profit des femmes de la région d'Agadez pour renforcer leur résilience économique.	Indicateur 3.1.3 : Nombre de mécanismes d'épargne et de crédit mis en place et fonctionnels (données ventilées par commune) Niveau de référence : 0 Cible : 10 Progrès : 0	Rapport d'activités ; Rapports d'évaluation	Quarante (40) SCOOP ont été identifiées. Les bénéficiaires suivront des formations GERME et en vie associative à partir de janvier, suivies de la distribution de kits. La satisfaction sera mesurée après la mise en œuvre de ces activités.
	Produit 3.2 : Des parcours d'insertion professionnelle en auto-emploi ou emploi salarié– en adéquation avec les potentialités locales – sont mis en place pour la jeunesse de la région Activité 3.2.1 Fournir des appuis (AGRs, kits de démarrage, équipements et installations communautaires etc) au profit des jeunes et des femmes de la communauté y compris les migrants et ceux issus des ateliers à fort potentiel de création d'emplois pour revitaliser l'économie locale.	Indicateur 3.2.1: Nombre de jeunes et de femmes bénéficiant des appuis en Activités Génératrices de Revenus (AGR), kits de démarrage, équipements et installations communautaires. Niveau de référence : 0 Cible : 100(+/- 60% de moins de 35 ans) Données ventilées par sexe et par âge Progrès : 0	Rapports d'activité ; Rapports d'évaluation ;	Cent (100) bénéficiaires d'AGR individuels sélectionnés. Les bénéficiaires suivront des formations GERME et en vie associative à partir de janvier, suivies de la distribution de kits. La satisfaction sera mesurée après la mise en œuvre de ces activités.
	Activité 3.2.2 Accompagner la mise en place de périmètres maraichers individuels et collectifs pour promouvoir les emplois verts, l'agroécologie etc.	Indicateur 3.2.2: Indicateur 3.2.2 : % de jeunes ayant achevé le parcours d'accompagnement. Niveau de référence : 0 Cible : 65% (données ventilées par sexe et par âge) Progrès : 0%	Rapports d'activité ; Rapports d'évaluation ; Rapports d'activités	
	Activité 3.2.3. Développer des stratégies de conseil et d'accompagnement au profit des femmes et jeunes notamment en	Indicateur 3.2.3 : Nombre de Association d'Epargne et de Crédit et AGRs dédiées aux femmes Niveau de référence : 0 Cible : 30 (données ventilées par sexe et par âge) Progrès : 0	Rapports d'activité ; Rapports d'évaluation ; Rapports d'activités	Quarante (40) SCOOP ont été identifiées. Les formations GERME et l'accompagnement en vie associative sont prévues en janvier,

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	lien avec l'environnement, telles que le recyclage des déchets, la plantation des arbres ou la récupération des terres			accompagnées de la remise des fonds pour les AGR individuels. La satisfaction des bénéficiaires sera mesurée après la mise en œuvre complète de ces activités, et l'indicateur sera alors mis à jour.